



Au service  
des peuples  
et des nations

**Evaluation à mi-parcours (EMP) de l'effet 3 du CPAP 2013 –  
2017 : « L'État congolais améliore la gestion de ses ressources  
naturelles et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des  
catastrophes et s'engage dans l'économie verte ».**

*République Démocratique du Congo*

## **RAPPORT DEFINITIF**

**Présenté par**

**MAMADOU DIANKA**

**Cabinet Energy Consulting, SARL**

**Tél : + 226 76 66 46 18, Mobile: + 226 61 38 63 47**

**Email: [mdianka21@gmail.com](mailto:mdianka21@gmail.com) ou [mdianka04@yahoo.fr](mailto:mdianka04@yahoo.fr)**

**Février 2016**

## Table des matières

<i>Acronymes et abréviations</i> .....	1
<i>Remerciements</i> .....	3
<i>Résumé exécutif</i> .....	4
<b>I. Introduction</b> .....	17
1.1. Description de l'intervention.....	17
1.2. Etendue de l'évaluation.....	18
<b>II. Objet, portée et Objectif de l'évaluation</b> .....	19
2.1. Objet de l'évaluation .....	19
2.2. Objectifs de l'évaluation .....	19
<b>III. Approche méthodologique</b> .....	20
3.1. Revue documentaire .....	20
3.2. Entretiens et visites de terrain.....	22
3.3. Limitation et mesure de remédiation.....	22
3.4. Calendrier de la mission .....	22
<b>IV. Contenu du Programme</b> .....	23
<b>V. Analyse des données (Evaluation de performance)</b> .....	24
5.1. Pertinence .....	24
5.1.1. Pertinence par rapport aux OMD .....	25
5.1.2. Pertinence par rapport aux priorités nationales .....	25
5.1.3. Pertinence par rapport aux politiques sectorielles .....	26
5.2. Efficacité sur l'effet effet 3 du CPAP 2013 - 2017 .....	27
5.2.1. Progrès relatifs à la composante REDD / atténuation des changements climatiques du CPAP 2013 - 2017.....	31
5.2.2. Progrès relatifs à la composante Energie Durable.....	34
5.2.3. Les progrès relatifs à la composante adaptation aux changements climatiques. ....	35
5.2.4. Progrès relatives à la composante gestion des ressources naturelles.....	36
5.2.5. Aspect transversal : genre et mécanisme d'inclusion.....	37
5.3. Efficience.....	38
5.4. Durabilité.....	39
5.4.1. Durabilité financière.....	41
5.4.2. Durabilité socio-économique.....	42
5.4.3. Durabilité environnementale .....	42

<b>VI. Conclusions</b> .....	43
<b>VII Leçons apprises et recommandations</b> .....	44
7.1. Leçons apprises sur la mise en œuvre l'effet 3 du CPAP.....	44
7.2. Recommandations .....	46
7.2.1. Recommandations globales de l'effet.....	46
7.2.2. Recommandations sur les axes stratégiques d'orientation 2015 – 2017. ....	48
<b>VIII. Annexes du rapport</b> .....	50
Annexe 1 : TDR pour l'évaluation .....	51
Annexe 2 : Cadre des Résultats CPAP/CPD 2013-2017 de la RD Congo, Effet 3 : .....	71
Annexe 3 : Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités .....	76
Annexe 4 : Quelques photos de la visite terrain dans le Bandundu .....	78

## *Acronymes et abréviations*

CAFI	Central Africa Forest Initiative
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEEAC	Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale
CIDD	Croissance Inclusive et Développement Durable
CoP (CdP)	Conference of Party (Conférence des parties)
CORIDEK	Collectif des Organisations pour le Développement Intégré
CPAP	Country Programme Action Plan (Plan d'Action pour la mise en œuvre de Programme Pays)
CPD	Document de Programme de Pays
DIM	Mise en œuvre direct
DSCR II	Document de stratégie de croissance et réduction de la pauvreté deuxième génération
EnR	Energie Renouvelable
EPM	Evaluation à Mi- Parcours
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FODER	Forum sur le Développement des Energies renouvelables
GERADIB	Groupe d'Etudes et de Recherche Agro-pastorale pour le Développement Intégré du Bandundu
GES	Gaz à Effet de Serre
GTT	Groupe Technique de Travail
I GES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
LDCF	Least Developed Countries Fund
LECB	Low Emission Capacity Building : (Programme de renforcement des capacités à faibles émissions)
LEDS	Low-Emission Development Strategy, (Stratégie de développement à faibles émissions)
MDP	Mécanisme pour le Développement Propre
MECNT	Ministère de l’Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MRHE	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
MRV	Mesure, Rapports et Vérifications (Environnement)
NAMA	Mesure Nationale Appropriée d’Atténuation
NIM	Mise en œuvre nationale
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement

ONG	Organisation non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PFI	Programme d'Investissement pour la Forêt.
PFN RRC	Plate-Forme de Réduction des Risques des Catastrophes
PNUAD	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (United Nations Development Assistance Framework - UNDAF)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRODOC	Document Programme (Projet)
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République démocratique du Congo
REDD +	Réduction des émissions des gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation forestière
S&E	Suivi et Evaluation
SE4All	Sustainable Energy for All (Energie Durable pour tous)
SNU	Système des Nations Unies
TdRs (TDR)	Termes de Références
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Programme-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement)
UPAQ	Unité Plaidoyer Assurance Qualité

## ***Remerciements***

La présente mission d’Evaluation à Mi-Parcours (EPM) de l’effet 3 du Plan d’Action pour la mise en œuvre du Programme Pays (CPAP 2013-2017) s’est déroulée dans un contexte un peu difficile en termes de disponibilité des différents interlocuteurs notamment les coordinateurs des différents projets ou composantes. En effet, malgré l’appui du PNUD dans l’organisation des rendez-vous il n’a pas été facile d’échanger avec les principaux interlocuteurs dont la plupart étaient en déplacement pour les besoins de la COP21 à Paris.

Néanmoins, les responsables impliqués du PNUD n’ont ménagé aucun effort pour mettre à disposition une documentation assez fournie pour l’effet 3 du CPAP 2013 – 2017 et ont organisé des rencontres avec d’autres responsables (notamment les chargés de suivi & évaluation, communication) et les personnes de terrain (chefs d’antennes et de stations des projets PANA ainsi que les responsables d’ONG).

Nous tenons ici à remercier les équipes et les responsables d’unités notamment ceux de l’UPAQ et du Pilier CIDD qui se sont reliés en synergie dans la supervision de la mission. Nous y associons également tout le personnel d’appui pour les facilitations d’usage.

## ***Résumé exécutif***

A travers l'UNDAF 2013 - 2017, les Nations Unies comptent assister la République Démocratique du Congo (RDC) dans la réalisation de ses ambitions visant à ralentir le rythme de dégradation des forêts et à apporter à l'échelle national des approches pro-environnementales dans toutes les politiques et actions de développement du pays. Dans ce cadre, l'effet 5 a été proposé : « **l'Etat congolais améliore la gestion des ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte** ». Un plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays (CPAP 2013 – 2017), aligné à l'UNDAF 2013 -2017, a été élaboré par le gouvernement de la RDC et le PNUD. Il comporte trois effets, dont le troisième est libellé exactement comme l'effet 5 de l'UNDAF, excepté la disparition des termes entre parenthèse.

L'objet principal de la présente mission, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du CPAP 2013 -2017 du PNUD en RDC. Il a été question, pour la présente mission, d'évaluer les progrès réalisés sous de l'effet 3 du CPAP 2013 - 2017 : « *L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte* ».

Le présent rapport rend compte des constats, des résultats, des leçons apprises et des recommandations de l'évaluation à mi-parcours de l'effet 3 du CPAP 2013-2017 qui a été réalisée de novembre à décembre 2015, sous la supervision de l'équipe pays des Nations Unies et du groupe de gestion du programme.

### **1. Objectifs de l'évaluation**

En résumé, les termes de référence (TDR) indiquent que l'évaluation à mi-parcours devait essentiellement : (i) apprécier la pertinence , l'efficacité, efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ; (ii) mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de l'effet ; (iii) mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ; (iv) identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques (environnement, genre...);(v) fournir les orientations nécessaires pour la planification et les décisions futures ;(vi) juger de la perception qu'ont les parties prenantes sur les activités du programme ; (vii) évaluer la contribution du programme à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et (viii) évaluer la manière

dont les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont affectés à la suite des interventions du PNUD et cerner les perspectives.

## **2. Méthodologie d'évaluation**

La méthodologie utilisée pour l'évaluation est, comme développée dans le rapport initial, articulée autour : (i) d'une revue documentaire, (ii) d'entretiens avec les parties prenantes au programme : au sein du Système des Nations Unies en République Démocratique du Congo, de l'Etat et de ses démembrements, des autres partenaires techniques et financiers, de la société civile et des bénéficiaires directs et (iii) de visites de terrain notamment de certains projets contribuant à l'atteinte de l'effet 3 du Programme.

Il aurait été mieux également de bénéficier de l'appui d'un consultant national aux fins de mieux appréhender le contexte du pays.

## **3. Résultats de l'évaluation de performance**

Au regard des critères d'évaluation consignés dans les termes de référence, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, la situation se présente de la façon suivante :

### **Pertinence**

Selon les termes de référence, un certain nombre de questions sont posées par rapport à la pertinence des résultats. Nous les résumons comme suit en fonction de l'effet / des produits évalués :

- *L'effet 3 et ses produits attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?*

En effet une analyse de la situation en se référant au document du CPAP 2013 - 2017 et des différents projets découlant de l'effet 3 montre que ceux-ci sont tous pertinents du point de vue conception et approche, donc techniquement réalistes. Du point de vue des disponibilités des ressources, selon le cadre des résultats du CPAP, un problème se pose cependant, car les ressources mobilisés ne représentent que 11% du fonds total nécessaire à l'atteinte de l'effet et de ses produits avec projets y afférents et le reste soit les 88% est à mobiliser.

- ***Dans quelles mesure l'effet attendu est toujours pertinent par rapport aux priorités nationales actuelles et au plan stratégique du PNUD ?***

La pertinence de l'effet 3 du CPAP a été analysée par rapport aux OMD, aux priorités nationales et aux politiques sectorielles, particulièrement à celles qui concernent les domaines de coopération des Nations Unies avec le Gouvernement. L'analyse a également porté sur l'appropriation nationale du Programme et spécifiquement de son effet 3 qui détermine dans une grande mesure la durabilité des interventions collectives des Nations Unies.

- ***Pertinence par rapport aux OMD***

D'une manière générale, la pertinence du CPAP 2013 -2017 et des programmes y afférents est perçue comme une évidence. Précisément, l'effet 3 du CPAP évalué est en lien avec l'OMD7 (Préserver l'Environnement).

- ***Pertinence par rapport aux priorités nationales***

Les priorités nationales de la RDC sont déclinées dans le DSCRPII qui est structuré en quatre piliers. Les composantes du CPAP sont également alignées aux priorités nationales inhérentes aux différents piliers. L'effet 3 du CPAP 2013 - 2017 soutient la réalisation des priorités du pilier 4 (Protéger l'Environnement et lutter contre les changements climatiques)

- ***Pertinence par rapport aux politiques sectorielles***

Au regard de sa pertinence par rapport aux priorités du DSCRPII, le CPAP et particulièrement ses composantes et ses produits sont également pertinents et contribuent à la réalisation des priorités des politiques sectorielles. Ainsi, l'effet 3 du CPAP est aligné à la stratégie REDD+, au Programme Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité ainsi qu'à la politique énergétique dominée par l'Initiative Energie Durable pour Tous (SE4ALL).

- ***Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?***

Selon le CPAP 2013-2017, il est prévu pour la mise en œuvre du Programme que : le Ministère en charge des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie assurera, au nom du Gouvernement de la RDC, la coordination des actions à l'endroit des différents départements ministériels ou sectoriels dans le cadre des programmes menés conjointement avec le PNUD sans préciser si cette coordination englobe le côté technique. Il s'est avéré lors du processus que la coordination technique est assurée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, ce qui confère une adéquation à l'arrangement institutionnel. A l'analyse, nous avons compris que ce Ministère joue l'interface entre le

Gouvernement et les partenaires au développement en assurant la coordination technique vis-à-vis des autres structures impliquées, même si le Ministère des Finances assure la mobilisation des ressources au bénéfice d'autres secteurs socioéconomiques.

### **Efficacité sur l'effet 3 du CPAP 2013 – 2017**

L'effet 3 du CPAP 2013 – 2017 est libellé comme suit : **L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.** Tel qu'il apparaît dans le CPAP, la contribution des Nations Unies à cet effet devrait être fournie à travers la livraison progressive de quatre (04) produits assortis de dix (10) indicateurs. Cependant, à mi-parcours il serait difficile d'évaluer les progrès en se basant sur les indicateurs du CPAP pour deux raisons :

1. Les indicateurs ont été assortis uniquement des cibles à la fin du programme, mais pas de cibles à mi-parcours ;
2. Pour certains indicateurs, la situation de référence ou la cible en 2017, n'ont pas été données.

Nonobstant des observations et suggestions ont été faites sur les indicateurs et la progression vers les résultats escomptés dans les trois dernières colonnes de la matrice d'évaluation à l'annexe 2.

Le CPAP qui traduit la mise en application de l'UNDAF a eu le mérite de décliner cet effet en quatre composantes (volets) à savoir :

- composante REDD (Réduction des Emissions dues à la déforestation et la dégradation de la forêt) / Atténuation des changements climatiques ;
- composante Adaptation aux changements climatiques.
- composante Energie Durable ; et
- composante Gestion des Ressources Naturelles.

C'est d'ailleurs sur cette base qu'ont été élaborés les PTA pour les années 2013, 2014 et 2015 mis à notre disposition. Dans ces PTA, des indicateurs intermédiaires et cibles ont été définis année par année, et c'est sur cette base que nous avons évalué les progrès réalisés.

- **Les progrès relatifs à la composante REDD+ :**

Selon les PTA 2013 – 2015, cette composante a été restructurée en cinq sous-produits :

1. les capacités des parties prenantes sont renforcées pour formuler des programmes REDD+ et la mise en œuvre des investissements REDD+ ;
2. la RDC dispose et met en œuvre une stratégie-cadre nationale REDD+ déclinée en un programme d'investissement ;
3. le gouvernement de la RDC engage des dialogues des politiques soutenus au niveau national et international ;
4. le Fonds National REDD+ est opérationnel, suivant des standards fiduciaires élevés ; et
5. la gestion et coordination d'ensemble des activités sont assurées.

Au vu des indicateurs et cibles annuelles des PTA, les progrès enregistrés sont :

- l'élaboration du Plan d'Investissement de la REDD+ en RDC ;
- le leadership de la RDC dans la mise en place de l'initiative CAFI (Central Africa Forest Initiative) ;
- un basket-fund autour du bassin du Congo est en train d'être mis en place ; et
- la participation des acteurs clés du programme REDD+ à des événements internationaux comme les négociations sous la CCNUCC.

En tenant compte des données et informations à notre disposition, les progrès enregistrés en rapport avec cette composante au niveau national sont encourageants, plus de 80% de cibles de 2013 et 2014 ont été atteints, néanmoins au niveau des provinces, beaucoup reste à faire. Les parties prenantes provinciales ont une compréhension partielle de la REDD+ et, par conséquent, ne peuvent pas s'engager activement dans la mise en œuvre de la REDD+.

- **Les progrès relatifs à la composante atténuation des changements climatiques**

Cette composante est exécutée à travers le programme mondial de renforcement des capacités à faibles émissions (LECB) lancé en septembre 2012 pour ce qui est de la RDC. Dans les PTA, le LECB se décline en trois sous-produits plus un sous-produit relatif à la gestion et coordination même du programme :

1. des systèmes solides de préparation des inventaires d'émission sont établis au niveau national ;
2. des NAMAs qui tiennent compte des priorités nationales sont formulées au niveau des secteurs de l'Agriculture et de l'Energie ;

3. des systèmes appropriés de mesure, de reportage et de vérification (MRV) des atténuations d'émissions sont mis au point.

Au vu du rapport d'évaluation à mi-parcours de ce programme, des rapports d'activités dressés par l'Unité de Gestion de ce programme et des constatations sur le terrain, les deux premiers sous-produits ont connus des avancées, comparé à ce qui a été planifié dans les plans de travail annuels 2013 - 2015, alors que le troisième sous-produit reste à la traîne.

Cette composante a été marquée par :

- en juillet 2014 : un système amélioré pour l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (I-GES) a été validé par les parties prenantes ;
- deux Groupes Techniques de Travail (GTT) sont opérationnels depuis juillet 2013 (l'un sur l'agriculture, l'autre sur l'énergie) et ont pour mandat d'identifier et de lister les NAMAS les plus prometteuses dans leurs secteurs et de les mettre en œuvre ; et
- des difficultés dans l'élaboration et la mise en place des systèmes appropriés de mesure, de reportage et de vérification (MRV) des atténuations d'émissions.

Comparés aux cibles des années 2013, 2014 et 2015 les progrès enregistrés sont encourageants et sont estimés à 60%. Des efforts devront être orientés vers la formulation des NAMAS et la mise en place des MRV.

- **Les progrès relatifs à la composante Energie Durable :**

Le secteur de l'énergie, plus particulièrement celui des énergies modernes, n'est pas suffisamment développé en RDC. Pour cette composante, les premières interventions proposées par le PNUD dans le cadre du CPAP 2013-2017 sont des interventions structurantes : essentiellement tournées vers l'identification et l'évaluation des ressources, la réglementation, la planification... De l'autre côté, le seul indicateur proposé pour cette composante dans les PTA, à savoir « Pourcentage des populations rurales ayant accès à l'énergie renouvelable » ne permet pas de mesurer les interventions structurantes comme celles menées jusqu'à présent.

Du point de vue des interventions structurantes résultantes de la contribution de l'action du système des Nations Unies en RDC, il y a lieu de citer :

- le rapport «SE4All à l'horizon 2030» Programme National et Stratégie ;
- la mise au point de l'Atlas des énergies renouvelables en RDC avec un accent sur l'hydroélectricité ; et

- la formulation de l'Agenda d'Action Pays (déjà validée) et du prospectus d'Investissement (en cours de finalisation) dans le cadre de l'Initiative SE4All.

En rapport avec l'indicateur de la composante énergie durable, figurant dans le cadre logique de l'effet 3 du CPAP 2013-2017 de la RDC, qui d'ailleurs a été gardé pour les PTA, il y a lieu de se réjouir de la finalisation du PRODOC du projet « promotion de la micro et mini hydroélectricité » prévu de démarrer en mars 2016. Avec ce projet, le taux d'accès à l'électricité pourra être amélioré, cependant il y a des fortes présomptions que la cible de 18% prévue pour 2017 ne soit pas atteinte.

- **Les progrès relatifs à la composante adaptation aux changements climatiques**

Les impacts de cette composante sont directement observables au niveau de la population, contrairement aux trois autres composantes qui sont plutôt à caractère structurant. Elle s'est illustrée par les avancées ci-après :

- Le projet PANA ASA qui a débuté en 2010 et a pris fin en 2014, a permis de renforcer les capacités du secteur agricole dans quatre provinces de la RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaire. Ce projet a eu, en plus, le mérite de permettre la formulation des deux autres : (i) PANA AFE, qui a débuté en mars 2015 pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des femmes et des enfants aux changements climatiques en RDC et (ii) le projet PANA Côtier qui a été lancé en Août 2015, pour renforcer les capacités des communautés de Muanda à faire face à l'érosion côtière.
- Du point de vue structurant, il y a lieu de signaler que le PNUD appuie la RDC à mettre en place d'une plate-forme de réduction des risques des catastrophes (PFN RRC).

- **Les progrès relatifs à la composante Gestion des Ressources Naturelles**

Un grand succès a été enregistré en matière de développement de protocoles bio-culturels communautaires par les populations autochtones et locales riveraines de sites du patrimoine mondial ainsi qu'au niveau de l'élaboration des plans communautaires basés sur la gestion intégrée des ressources naturelles dans les quartiers périphériques urbaines. Les trois projets ci-après ont permis d'atteindre des résultats tangibles au-delà des cibles fixées initialement : (i)

Réduction des Risques de Catastrophes (DRR) ; (ii) Small Ground Programme (SGP), et (ii) Community Based REDD (CBR).

- **L'aspect transversal : genre et mécanisme d'inclusion.**

L'analyse documentaire et les entretiens ont clairement indiqué que le CPAP 2013-2017, particulièrement la matrice des résultats, est peu sensible au genre et aux mécanismes d'inclusion. Fort heureusement, dans la réalisation des projets, on constate une prise en compte progressive de l'aspect genre, notamment dans la composante adaptation (avec les projets PANA-ASA et AFE) où l'approche genre est très respectée au niveau de l'encadrement ainsi qu'une forte présence de femmes et de jeunes, comme c'est le cas, entre autres, au niveau des villages de KAHUNGI, de KATABUSONGO dans le KITWIT. Aussi, le 5<sup>ème</sup> principe du plan d'investissement REDD+ 2015-2020 est dédié aux questions Genre et mécanisme d'inclusion. Cependant, il faut relever que pour les composantes Energie Durable et atténuation, beaucoup de choses restent à faire dans ce sens.

#### **Efficienc**

L'efficienc au cours de la mise en œuvre de l'effet 3 de CPAP 2013-2014 a été difficile à évaluer en raison de :

- (i) la non disponibilité des rapports financiers sur la période 2013-2015, exception faite à la composante REDD ;
- (ii) l'absence d'informations sur les ressources à mobiliser qui, dans le cas de cette composante, représente plus de 90% des ressources totales à allouer à la composante ;  
et
- (iii) l'absence des rapports d'activités sur toutes les composantes, exception faite à la composante atténuation.

Les deux premiers éléments ne permettent pas d'apprécier l'efficienc à travers une analyse financière et la dernière ne donne pas un aperçu de l'efficienc quant à l'utilisation des autres ressources comme les ressources humaines et l'utilisation efficiente du temps.

Néanmoins un tableau a été mis à notre disposition, montrant l'exécution budgétaire effet par effet, pour les années 2013, 2014 et 2015. Il ressort de ce tableau que le taux d'exécution budgétaire global pour l'effet 3 est de 71%. En tenant compte que le bilan a été dressé avant la fin de 2015, les tendances montrent qu'avec la fin de 2015, ce taux pourra avoisiner 90%. Bien

que nous n'avons pas d'informations sur la mobilisation des ressources financières autres que celles du PNUD, il y a lieu de se réjouir au vu des réalisations enregistrées que d'une façon ou d'une autre les ressources du PNUD ont un effet de levier et que par conséquent leur utilisation a été efficiente.

### **Durabilité**

Il n'est pas aisé d'apprécier la durabilité dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours. Celle-ci peut juste permettre d'observer des tendances, des signes précurseurs ou des prédispositions et de cibler les perspectives visant à garantir la durabilité. Une appréciation rigoureuse de la durabilité nécessite sans doute la conduite d'une évaluation finale ou d'une évaluation ex-post. La durabilité ou plutôt les perspectives de durabilité ont été analysées suivant la mise en œuvre des différents projets des quatre composantes de l'effet 3 du CPAP 2013 -2017 avec les documents existants et en s'appuyant sur les échanges que le consultant a réalisés avec les parties prenantes clés intervenant dans le cadre de l'effet 3. Les perspectives de durabilité de l'effet 3 du programme s'identifient à travers notamment :

- le processus REDD+ de la République Démocratique du Congo (fondé sur la stratégie nationale REDD+ qui a été adoptée en 2012) qui présente une vision de développement globale pour une transition sur le long terme vers une économie verte. Ce processus est un véritable creuset de renforcement de capacités, un long processus de préparation, de plaidoyer en faveur du mécanisme et d'apprentissage avec l'appui du PNUD en faveur des structures nationales impliquées ;
- le Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) validé en 2011 ainsi que le Fonds régional de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ au travers du fonds national REDD+ ;
- le renforcement de l'exécution nationale avec plus de 4 projets en NIM (National implementation) avec un plan de renforcement de cette modalité pour le reste de la mise en œuvre ;
- le renforcement du dialogue national dans le cadre du programme avec le renforcement de la synergie entre les différentes parties prenantes et Ministères techniques ;

### ○ **Durabilité financière**

Il existe de fortes présomptions quant à la durabilité financière des trois projets des quatre composantes suivantes de l'effet 3 du CPAP : REDD / Atténuation des changements climatiques, énergie durable, Adaptation aux changements climatiques et Gestion des ressources naturelles. En effet, dépendre seulement des ressources extérieures ne participe pas à la durabilité d'un projet. Cependant, il faut noter que ces composantes, dans leur ensemble, présentent des perspectives probantes au regard des enjeux de la stratégie REDD+.

Les observations de terrain et les entretiens avec les bénéficiaires directs du projet PANA – ASA du volet « Renforcement de la résilience climatique » montrent une bonne probabilité de *durabilité financière* dans les ménages par le fait qu'ils ont tous le souci d'investir des bénéfices dans les activités plus rentables. Les perspectives sont donc probantes pour la composante « adaptation ».

### ○ **Durabilité socioéconomique**

En dépit des performances macroéconomiques de ces dernières années, la RDC demeure un Etat fragile avec de réelles faiblesses au niveau de la justice, de la gouvernance démocratique, de la décentralisation et de la restauration de l'autorité de l'Etat.

Il apparaît donc que la durabilité du Programme reste toujours menacée par des risques sociaux et politiques persistants.

### ○ **Durabilité environnementale**

Parmi les projets concourant à l'atteinte de l'effet 3 du programme évalué, il est difficile d'apprécier la durabilité environnementale de leur mise en œuvre, la plupart de ces projets étant en phase de démarrage.

Pour ce qui concerne le PANA ASA qui est achevé en 2015, les signaux de terrain sont très bons car la plupart des ménages ont adopté des méthodes agro-écologiques, l'agroforesterie et se sont appropriés des bonnes pratiques. Pour l'ensemble de ce dernier projet, la durabilité est donc probable.

Aussi, pour concilier les impératifs d'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations et de viabilité environnementale de la trajectoire de développement du pays, le Gouvernement de la RDC a inclus, en 2011, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement comme quatrième pilier de son deuxième Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-2). La REDD+ et la Stratégie

nationale REDD+ sont identifiées comme un moyen à la fois de la gestion durable des forêts et d'atténuation à moindre coût du changement climatique.

#### **4. Conclusions**

La stratégie climatique de la RDC conformément aux dispositions en vigueur se répartit en deux groupes principaux : l'adaptation qui répond aux effets des changements climatiques en proposant des solutions durables (le cas des projets PANA) et l'atténuation qui s'attaque aux causes du réchauffement climatique par les Gaz à Effet de Serre (GES). Au regard du processus de préparation de la COP21, de la position de leadership dans le processus de REDD+ en Afrique centrale en faveur du bassin du Congo, et de l'implication des principaux ministères et de la société civile au programme, on peut dire que la RDC, grâce à l'appui du PNUD, est dans la rampe de lancement pour l'avènement de l'économie verte dans son agenda de développement économique et social. Aussi, il y a lieu de maintenir cette dynamique de préparation pour relever les défis de développement durable au sortir de la COP 21. Le Gouvernement de la RDC devrait être appuyé dans ce sens par les partenaires techniques et financiers sous la coordination du PNUD.

#### **5. Leçons apprises sur la mise en œuvre de l'effet 3 du CPAP 2013 – 2017.**

Au vu des analyses, les principales leçons apprises suivantes peuvent être retenues afin de mieux orienter la mise en œuvre et le suivi de l'effet 3 du CPAP :

- l'évaluation à mi-parcours a été une opportunité de jauger l'apprentissage sur le processus de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'effet 3 du CPAP 2013–2017 ;
- les consultations techniques et la visite de terrain ont permis d'apprécier le dialogue et les synergies qui se mettent en place entre les services techniques, les ONG, les Ministères et différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme du PNUD dans son effet 3 ;
- la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales,...) sur les activités du programme est globalement positive surtout en ce qui concerne les ONG et les populations bénéficiaires rencontrées ;
- les femmes et les jeunes commencent à s'approprier des solutions de résilience aux changements climatiques au niveau de quelques composantes, ce qui est encourageant pour les prochaines années de mise en œuvre ; et

- les contraintes de la collecte des données, particulièrement des données financières, n'ont pas permis cependant d'approfondir l'analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du Programme.

## 7. Recommandations

Il est proposé ci-dessous quelques recommandations à l'endroit du PNUD en relation avec le Gouvernement, celles-ci étant plus développées dans le chapitre VII.

- ✚ Au plan institutionnel on note une multitude de structures et d'acteurs dont les missions sont en parfaite phase avec l'effet 3, mais il manque de coordination et de synergies entre eux. Aussi, au-delà des comités de pilotage des programmes existant, il y a lieu que, en marge des FODER annuels, soient instaurés annuellement aussi des Forums similaires dédiés exclusivement aux questions de Changements Climatiques et d'Environnement.
- ✚ S'orienter vers une approche régionale de l'initiative REDD+ autour du bassin du Congo comme le démontre l'Initiative CAFI et engager concomitamment une étude régionale avec l'appui de la CEEAC pour la constitution de ressources financières nationales devant alimenter au titre de la contrepartie le Fonds national REDD+.
- ✚ Intensifier les actions de « fundraising » auprès des partenaires financiers engagés (Norvège, France, Allemagne, Royaume Uni, Union Européenne) et ceux identifiés durant la COP21, en vue de mobiliser davantage de ressources financières dont le taux (9%) est encore faible.
- ✚ Poursuivre dans le cadre de PANA AFE, et des acquis de PANA ASA, l'appui aux stations agro-météorologiques en vue de la production d'informations y relatives pour la sécurisation des productions contre les risques climatiques.
- ✚ Poursuivre et intensifier le volet traction animale comme une activité résiliente en raison des services appropriés qu'elle peut rendre en milieu rural.
- ✚ A l'image des expériences du PNUD en Afrique de l'Ouest, intégrer au niveau du site de NKATABUSONGO un Programme Plateforme Multifonctionnelle qui s'inscrit déjà dans le cadre de SE4ALL et des objectifs du Programme Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD, pilier 2) qui contribue essentiellement à l'Effet 3. Le Small Grant Programme devrait être sollicité en ce sens.
- ✚ Lancer dès 2016 un programme d'urgence de développement de centrales hydrauliques (pico/micro), dans toutes les provinces.

- ✚ La nécessité de renforcer les capacités des directions techniques impliquées sur l'effet 3 du CPAP à la formulation des projets PANA et NAMA, à l'économie verte et aux financements innovants.

# I. Introduction

## 1.1. Description de l'intervention

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont décidé d'élaborer un programme pour la période de 2013 à 2017 qui s'articule autour de trois effets qui sont compatibles avec ceux de l'UNDAF à savoir :

**Effet 1.** : Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC ;

**Effet 2.** : Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emplois et de générer des revenus ;

**Effet 3.** : **L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfiques associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.**

Par ailleurs, un cadre programmatique de mise en œuvre a été développé et structuré en deux piliers/programmes à savoir, le Programme Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie (pilier 1) qui contribue à l'effet 1 ci-dessus et le **Programme Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD, pilier 2)** qui contribue essentiellement aux effets 2 et 3 repris ci-dessus.

La mise en œuvre du programme a effectivement démarré depuis 2013, mais le contexte de mise en œuvre a beaucoup évolué dans la mesure où, au niveau global, le PNUD a adopté son plan stratégique couvrant la période 2014 à 2017 et auquel des efforts d'alignements sont nécessaires pour l'ensemble des bureaux pays, et ce malgré la faible mobilisation des ressources. **C'est dans ce cadre que le PNUD RDC, conformément à ses pratiques mandataires, initie cette Evaluation à mi-parcours (EMP) des effets du programme, non seulement pour apprécier les progrès atteints dans la réalisation de ses effets mais aussi pour tirer les leçons en vue d'améliorer la mise en œuvre pour les deux dernières années du programme (2016 et 2017).** Cette évaluation permettra de cerner les effets du programme sur la reconfiguration des rapports genre et la manière dont les hommes et les femmes voient leur sécurité d'existence affectée durablement dans les aires d'intervention du PNUD. Etant donné que les interventions du PNUD, comme toute action de développement, n'affectent pas

les hommes et les femmes de la même manière, **il s'agira de démontrer aussi la teneur genre dans les effets examinés en lien avec les axes programmatiques du PNUD.**

## **1.2. Etendue de l'évaluation**

La présente évaluation concerne spécifiquement l'effet 3 du CPAP, à savoir : « **L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte** ».

L'effet 3, objet de la présente consultation, correspond à la composante « **Environnement et changement climatique** ». Pour cette composante, le PNUD a décidé d'appuyer le Gouvernement de la RDC sur les quatre axes suivants :

1. élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement sobre en carbone au travers de la **REDD+** (Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au déboisement et à la dégradation des forêts), et du **LECB** (Renforcement de Capacité à faible Emission)
2. promouvoir et faciliter l'accès à **l'énergie durable pour tous** ;

Les deux premiers axes ayant pour objectif **de soutenir la RDC dans la mise en place d'une économie verte** ;

3. accroître la **résilience** du pays aux changements climatiques.
4. Maîtriser la gestion des ressources naturelles

Ces quatre axes conduisent à trois produits, selon l'articulation du programme pays du PNUD, tel que stipulé dans le Plan d'action pour la mise en œuvre de programmes pays ou CPAP 2013 – 2017, à savoir :

1. La RDC investit progressivement dans l'économie verte ;
2. Les populations vivant dans les zones rurales améliorent leur accès aux services énergétiques modernes ;
3. Le pays développe sa capacité de résilience, y compris des mécanismes de prévention et de réponse aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

## II. Objet, portée et Objectif de l'évaluation

### 2.1. Objet de l'évaluation

L'objet principal de la présente évaluation, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme pays 2013 -2017 du PNUD en RDC. Il sera question d'évaluer les progrès réalisés sous chacun des trois effets identifiés dans le Document Programme du Pays (Country Programme Document en anglais ou CPD en abrégé) de façon générale, et de l'effet 3 du CPAP : « *L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte* » de façon spécifique. **L'évaluation permettra de fournir en retour, les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations et pour renforcer l'exécution du programme pays sur la période 2016-2017.** L'évaluation d'effets couvrira les programmes mis en œuvre depuis 2013 sous le cycle de programme 2013-2017, sur toute l'étendue nationale, en tenant compte des activités des années précédentes lorsqu'elles sont liées étroitement à celles en cours.

### 2.2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation poursuit les objectifs suivants :

- apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue sa cohérence et articulation avec les priorités provinciales, nationales ;
- mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des effets ;
- mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs globaux (OMD, Déclaration de Paris, principes d'Accra et réforme de l'ONU) ;
- identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques (environnement, genre...) ;
- fournir les orientations nécessaires pour la planification et les décisions futures ;
- apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions sont-elles en adéquation avec le CPAP/CPD et le plan stratégique ;
- juger de la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales,...) sur les activités du programme ;

- évaluer la contribution du programme à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (gender equality) et dans le renforcement des capacités des femmes (women's empowerment) ; et
- évaluer la manière dont les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont affectés à la suite des interventions du PNUD et cerner les perspectives.

### **III. Approche méthodologique**

La méthodologie utilisée pour l'évaluation est articulée autour : (i) d'une revue documentaire, (ii) d'entretiens avec les parties prenantes au programme : au sein du Système des Nations Unies en République démocratique du Congo, de l'Etat et de ses démembrements, des autres partenaires techniques et financiers, de la société civile et des bénéficiaires directs et (iii) de visites de terrain, notamment de certains projets contribuant à l'atteinte de l'effet 3 du Programme.

#### **3.1. Revue documentaire**

De façon spécifique, dans le cas de cette mission, il a été mis à la disposition du consultant un ensemble de documents qui ont été classés en trois sous-ensembles repartis en deux grands groupes :

##### Groupe 1 : Documents de base

Ce groupe comporte un seul sous ensemble appelé aussi document de base. Dans ce groupe il a été classé les documents suivants :

- Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement — PNUAD 2013–2017, République Démocratique du Congo ; et
- Plan d'action pour la Mise en Oeuvre de Programmes Pays entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Programme des Nations Unies pour le Développement, CPAP 2013-2017.

Ces deux documents sont des documents de base qui définissent et orientent l'action des Nations Unies en République Démocratique du Congo.

A ces deux documents, il y a lieu d'ajouter le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, deuxième génération DSRP-II 2011 -2015 de la RDC.

## Groupe 2 : Documents projets.

Ce groupe contient des documents en rapport avec les projets phares menés dans le cadre de l'effet 3 : Effet CPAP/Programme de Pays : « L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte ».

Le groupe 2 est subdivisé en deux sous-ensembles, selon le CPAP RDC 2013-2017, à savoir :

- Sous ensemble 1 : REDD + et économie verte
  - Capacité et Mobilisation REDD+ en RDC (Stratégie-cadre nationale REDD de la République Démocratique du Congo, version 1 – 3, PTA 2013-2015) ;
  - Rapport financier 2012 – 2013, et janvier – juillet 2014 pour REDD+
  - NAMA / LECB (PRODOC, Brochure, rapport mensuel à partir de février en Novembre 2015...);
  - Appui à l'Initiative Energie Durable pour Tous (Rapport Energie Durable pour-Tous-horizon-2030, le site web de l'Atlas des Energies renouvelables en RDC) ;
  - Promotion des micro et mini centrales hydroélectriques en RDC (PRODOC, Plan d'achat...).
- Sous ensemble 2 : adaptation aux impacts du changement climatique : Renforcement des capacités pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques :
  - PANA-ASA - Cas du secteur agricole, production et la sécurité alimentaires (évaluation finale) ;
  - PANA-AFE : renforcement des capacités des femmes et des enfants pour s'adapter aux changements climatiques en milieu rural (PRODOC) ;
  - PANA-COTIER : adaptation face au phénomène d'érosion côtière à Muanda (PRODOC, PTA, CR, les études : socioéconomique, communication, environnement, hydraulique fluvial, politique et administration...).
  - Et le site PANAs.

En plus de ces documents, il a été mis à notre disposition les PTA, sur la période 2013 à 2015 des projets figurant dans le tableau I, les rapports du comité de pilotage, mars 2014, février 2015.

### **3.2. Entretiens et visites de terrain**

Les entretiens ont concerné cinq groupes d'acteurs répartis dans diverses institutions :

- agences du Système des Nations Unies ;
- agences d'exécution (différents ministères : affaires étrangères, environnement, énergie, agriculture ... ) ;
- partenaires de mise en œuvre (PTF, ONG ....) ;
- services techniques terrain et élus (unités de gestion du projet, les élus ....) ; et
- bénéficiaires directs des interventions (populations).

La liste des personnes rencontrées se trouve en Annexe 3

### **3.3. Limitation et mesure de remédiation**

La présente mission évaluation à mi-parcours de l'effet 3 du CPAP 2013-2017 s'est déroulée dans un contexte un peu difficile de disponibilité des différents interlocuteurs notamment les coordinateurs des différents projets ou composantes. En effet malgré l'appui du PNUD dans l'organisation des rendez-vous il n'a pas été facile d'échanger avec les principaux interlocuteurs dont la plupart était en déplacement pour les besoins de la COP21 à Paris. Aussi à noter qu'au cours de cette mission il n'y ait pas eu de consultant national dans l'équipe d'évaluation. Ceci a constitué un handicap dans la compréhension du contexte pays.

Néanmoins, les responsables impliqués du PNUD n'ont ménagé aucun effort pour mettre à disposition une documentation assez fournie pour le Programme CIDD - Composante Changement climatique et Environnement qui correspond à l'effet 3 du CPAP 2013 - 2017 et organisé des rencontres avec d'autres responsables (notamment les chargés de suivi & évaluation, communication) et les personnes de terrain (Chefs d'antennes et de station des projets PANA ainsi que les responsables d'ONG).

Pour probablement les mêmes raisons les Rendez Vous avec certains partenaires clefs n'ont pas été obtenus.

### **3.4. Calendrier de la mission**

La mission s'est déroulée du 09 Novembre au 12 Décembre 2015. Les différentes séquences ont été menées concomitamment : la revue documentaire initiale et la finalisation de la méthodologie ; la collecte de données primaires (entretiens), le dépouillement de l'information collectée, la mission de terrain et l'élaboration du rapport. La mission a démarré par un briefing

à deux niveaux : opérationnel d'abord, avec le comité de programme (notamment les principaux responsables de l'UPAQ et de CCID) ; stratégique ensuite, avec les coordinateurs de composantes. Ces rencontres ont permis au SNU de préciser ses attentes, et à la mission de partager la méthodologie proposée. Enfin une séance de débriefing a permis à la mission d'évaluation de restituer ses conclusions intermédiaires et de recueillir le premier feedback des parties.

#### **IV. Contenu du Programme**

A travers le CPAP, les Nations Unies comptent assister la RDC dans la réalisation de ses ambitions visant à ralentir le rythme de dégradation des forêts et à apporter à l'échelle des approches pro-environnementales dans toutes les politiques et actions de développement du pays. Dans ce cadre l'effet 3 proposé est **« l'Etat congolais améliore la gestion des ressources naturelles et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte »**.

Avec une croissance soutenue de 6% en moyenne enregistrée depuis trois ans, la RDC est dans une phase de transition vers le développement et nourrit des vives ambitions de devenir un pays émergent à moyen terme. En se dotant d'une stratégie cadre sur le processus REDD+, en octobre 2012, la RDC a lancé un signal fort sur sa volonté d'inscrire son développement dans la trajectoire du développement vert. Il s'agit d'une réelle opportunité à saisir par l'ensemble des partenaires d'appui au développement. Le PNUD a fait le choix d'aider le pays à incrémenter les bases d'une stratégie solide du développement durable et à mettre en place des programmes de développement de grande envergure à même de transformer les conditions de vie des populations et qui soient compatibles aux objectifs du développement durable. Pour cela, le PNUD prévoit en 2013, à travers la composante Changement climatique et économie verte, de soutenir : (i) le développement des capacités de formulation et de mise en œuvre des programmes d'investissement REDD+ et autres NAMAs, (ii) l'opérationnalisation du fonds national REDD+, (iii) la poursuite de dialogue intersectoriel au haut niveau en même temps que le déploiement provincial de la stratégie nationale REDD+ et (iv) l'identification des axes prioritaires d'intervention dans le domaine de l'énergie et du développement de la résilience du pays face aux risques de catastrophe et de changement climatique. Toutes ces interventions s'appuieront sur une stratégie de communication qui permet de construire des partenariats nécessaires à tous les niveaux et le développement du leadership national.

## V. Analyse des données (Evaluation de performance)

### 5.1. Pertinence

Selon les termes de références un certain nombre de questions est posé par rapport à la pertinence des résultats, nous les résumons comme suit en fonction de l'effet/produits évalué :

- *L'effet 3 et ses produits attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?*

Une analyse de la situation en se référant au document CPAP 2013-2017 et des différents projets découlant de l'effet montre à suffisance sa pertinence. En effet les différents projets sont tous pertinents du point de vue conception et approche donc techniquement réalistes. Du point de vue des disponibilités des ressources il faut cependant noter qu'il existe tout de même un gap important à résorber quant à la disponibilité des ressources. En effet, selon le cadre logique du CPAP, les ressources mobilisées qui proviennent majoritairement de fonds extérieurs (Fonds propres des Nations Unies notamment) ne représentent que 11% du fonds total nécessaire à l'atteinte de l'effet et de ses produits avec projets y afférents et le reste soit les 89% est à rechercher. Certes, certains pays de l'occident s'affichent comme partenaires privilégiés ayant déclaré mettre dans le Fonds REDD+ une contribution conséquente pour la sous-région couverte par la CAFI dont la RDC fait partie. La contrepartie du Gouvernement dans la plupart des projets de l'effet n'est pas explicitement précisé, elle se limite généralement à la prise en charge des salaires des fonctionnaires et à l'octroi de bureaux.

Donc il y a là un grand défi de « fundraising » pour la mobilisation du gap en termes de ressources supplémentaires.

Quant aux indicateurs proposés (10 au total) pour l'atteinte des résultats de l'effet à part l'indicateur 2 du résultat 2 qui n'a pas emporté l'adhésion des partenaires du Gouvernement, selon la mission d'évaluation du PNUAD 2013-2017 la pertinence des neuf autres indicateurs est plausible.

- *Dans quelle mesure l'effet attendu est toujours pertinent par rapport aux priorités nationales actuelles et au plan stratégique du PNUD ?*

La pertinence de l'effet 3 du CPAP a été analysée par rapport aux OMD, aux priorités nationales et aux politiques sectorielles, particulièrement à celles qui concernent les domaines de

coopération des nations Unies avec le Gouvernement. L'analyse a également porté sur l'appropriation nationale du Programme et spécifiquement de son effet 3 qui détermine dans une grande mesure la durabilité des interventions collectives des Nations Unies.

### **5.1.1. Pertinence par rapport aux OMD**

D'une manière générale la pertinence du CPAP et des programmes y afférents est perçue comme une évidence. En effet les Etats et les Gouvernements signataires de la déclaration du Millénaire ont l'obligation de prendre en compte les OMD dans leurs politiques, stratégies et programmes de développement. Quant aux entités des Nations Unies, elles apportent un appui technique et financier à cette démarche. Cependant la démarche évaluative consiste toujours à s'assurer que la pertinence du CPAP donc partant des programmes par rapport aux OMD est sous tendue par une analyse rigoureuse de la situation de développement qui renseigne sur la situation de référence des OMD. Elle vérifie la pertinence des résultats stratégiques, des indicateurs et des cibles y relatifs par rapport aux OMD.

De ce point de vue, la pertinence du CPAP 2013–2017, donc des programmes et résultats stratégiques y relatifs par rapport aux OMD est plausible. Précisément l'effet 3 du CPAP évalué, est en lien avec l'OMD7 (Préserver l'Environnement)

### **5.1.2. Pertinence par rapport aux priorités nationales**

Les priorités nationales de la RDC sont déclinées dans le DRSP-II qui est structuré en quatre piliers ci-après :

1. renforcer la gouvernance et la paix ;
2. diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ;
3. améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ; et
4. protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.

Au regard des différents piliers ci-dessus mentionnés, il apparaît clairement que les effets du CPAP sont également alignés aux priorités nationales inhérentes aux différents piliers. L'effet 3 du CPAP, faisant l'objet de cette évaluation, soutient la réalisation des priorités du pilier 4 qui vise à valoriser le capital naturel unique de la RDC dont l'exploitation conditionne en grande partie le développement socio-économique du pays et notamment celui des plus pauvres, et qui est aussi menacé par le changement climatique.

Et comme souligné dans le CPAP le programme dans son intégralité est entièrement compatible avec «la vision » des autorités nationales pour le développement. En effet cette vision est déclinée en quatre principaux piliers, à savoir :

1. le renforcement de la gouvernance et de la paix ;
2. la diversification de l'économie, l'accélération de la croissance et la promotion de l'emploi ;
3. l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; et
4. la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Ainsi de façon directe, l'effet 3 évalué contribue au pilier 4 ; et de façon indirecte au pilier 3, dans ce sens que le bon fonctionnement des services sociaux de base est tributaire de l'accès à l'énergie.

### **5.1.3. Pertinence par rapport aux politiques sectorielles**

Au regard de sa pertinence par rapport aux priorités du DRSP II, le CPAP et particulièrement ses effets et ses produits sont également pertinents et contribuent à la réalisation des priorités des politiques sectorielles. L'effet 3 du CPAP est aligné à la stratégie REDD+ et au Programme Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité. Ainsi dans le cadre du Pilier 4 du DRSP II, la RDC s'est dotée d'une loi-cadre portant protection de l'environnement et sur le plan sectoriel, elle a finalisé son Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB).

Au plan de l'Energie durable, l'effet 3 du CPAP est en phase avec l'initiative de l'Energie Durable pour Tous (SE4ALL) dont l'Agenda Action Pays (AAP) a été adopté à l'occasion du Forum de Développement des Energies Renouvelables (FODER 2015) tenu récemment en début Novembre 2015.

- *Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?*

Selon le CPAP 2013-2017, il est prévu pour la mise en œuvre du Programme que : (i) le Ministère en charge des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie assurera, au nom du Gouvernement de la RDC, la coordination des actions à l'endroit des différents départements ministériels ou sectoriels dans le cadre des programmes menés conjointement avec le PNUD et veillera à garantir la synergie avec les autres appuis des différents partenaires au développement et (ii) qu'avec la collaboration des différents

départements sectoriels, ce même Ministère assurera le suivi et l'évaluation des programmes/projets, de concert avec le PNUD et suivant les plans de travail établis.

A l'analyse nous nous sommes posé la question de savoir si ce Ministère est réellement le mieux indiqué pour assurer ces tâches et notamment au point (ii), vu les enjeux techniques importants du programme pour le pays, étant entendu que classiquement un ministère du genre joue plutôt l'interface entre le Gouvernement et les partenaires au développement est plus compétent pour le suivi et l'aboutissement des accords et des conventions, à la facilitation du plaidoyer auprès des différents partenaires techniques et financiers. Les entretiens ont cependant révélé que la coordination technique est assuré par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ce qui confère une adéquation plausible à l'arrangement institutionnel malgré la confusion ci-dessus relevé dans le document CPAP.

## **5.2. Efficacité sur l'effet effet 3 du CPAP 2013 - 2017**

L'effet 3 du CPAP 2013 – 2017 est libellé comme suit : **l'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.** Tel qu'il apparaît dans le CPAP, la contribution des Nations Unies à cet effet devrait être fournie à travers la livraison progressive de quatre (04) produits assortis de dix (10) indicateurs. Cependant à mi-parcours il serait difficile d'évaluer les progrès en se basant sur les indicateurs du CPAP pour deux raisons :

3. les indicateurs ont été assortis uniquement des cibles à la fin du programme, mais pas de cibles à mi-parcours ;
4. pour certains indicateurs, la situation de référence ou la cible en 2017, n'ont pas été données.

Le CPAP qui traduit la mise en application du PNUAD a eu le mérite de décliner cet effet 3 en quatre composantes (volets) à savoir :

- composante REDD+ (Réduction des Emissions dues à la déforestation et la dégradation de la forêt) / Atténuation des impacts des changements climatiques ;
- composante Energie Durable ; et
- composante Adaptation aux changements climatiques ;
- Composante Gestion des Ressources Naturelles.

L'appréciation de l'efficacité de l'effet 3 du CPAP s'est essentiellement focalisée sur les actions et projets mis en œuvre par le système des Nations Unies dans le cadre de cet effet. Sans perdre

de vue que les progrès enregistrés ne sont pas seulement imputables aux interventions du système des Nations Unies en RDC, la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints à mi-parcours a été faite tout en faisant ressortir le niveau de contribution de celles-ci en RDC. En outre des observations ont été faites en rapport avec les indicateurs du CPAP, concernant leur force et faiblesse, et les cibles proposés ainsi que l'état d'exécution de chaque activité en se référant à chaque indicateur. Ce travail a été renseigné dans les trois dernières colonnes de la matrice d'évaluation se trouvant à l'annexe 2.

Lors de la mission d'évaluation, il a été constaté qu'un effort important a été fait en ce qui concerne la planification annuelle, du moins pour les deux premières années. En effet, pour chaque année de 2013 à 2014, un Plan de Travail Annuel (PTA) du volet changement climatique et économie verte a été élaboré par le PNUD et la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). Le PTA 2015, n'est qu'une copie du PTA 2014 exception faite sur l'aspect budgétaire. De l'autre côté il a été constaté l'absence de rapports annuels de travail correspondants à ces PTA. Néanmoins à partir de la documentation et des rencontres et visites sur le terrain, il a été possible de dégager les actions et projets menés sous le programme croissance inclusive et développement durable, volet changement climatique et environnement correspondant à l'effet 3 du CPAP

L'analyse des PTA et des rapports d'activités des projets de la composante gestion des ressources naturelles a permis de recenser un ensemble d'actions et de projets entrepris dans ce cadre. Ci-dessous un tableau résumant ces différents actions et projets ainsi que les constats. Dans ces PTA, des indicateurs intermédiaires et cibles ont été définis année par année, et c'est sur cette base que nous avons évalué les progrès réalisés.

<b>Composante 1 : REDD / Atténuation des changements climatiques</b>		
	<b>Projet</b>	<b>Observations</b>
<b>S/P*</b>	<b>Projet 1 : Capacité et Mobilisation REDD+ en RDC</b>	
1.1.	Les capacités des parties prenantes sont renforcées pour formuler des programmes REDD+ et la mise en œuvre des investissements REDD+	Besoin de renforcement des capacités, persistants
1.2.	La RDC avance dans la mise en œuvre de sa Stratégie-cadre nationale REDD+ en la déclinant en un programme d'investissement	Un plan d'investissement, novembre 2015 sur la période 2015 - 2020
1.3.	Le Gouvernement de la RDC est activement engagé dans le dialogue de politiques au niveau national et international	Leadership de la RDC dans la mise en place de l'initiative CAFI et dans la participation des négociations internationales sur le climat.
1.4.	Le Fonds National REDD+ est opérationnel, suivant des standards fiduciaires élevés	Fonds mis en place, cependant difficultés de mobiliser les fonds
1.4'.	La gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée	continu
	<b>Projet 2 : NAMA / LECB</b>	
2.5.	Des systèmes solides de préparation des inventaires d'émission sont établis au niveau national	Système I GES existant et amélioré
2.6.	Des NAMAs qui tiennent compte des priorités nationales sont formulées au niveau des secteurs de l'Agriculture et de l'Energie	Deux GTT opérationnel depuis 2013, processus de recrutement des experts en cours pour appuyer les GTT
2.7.	Des systèmes appropriés de mesure, de reportage et de vérification des atténuations d'émission sont mis au point	Pas encore fait
2.7'.	La gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée	continue
<b>Composante 2 : Energie Durable</b>		
	<b>Projet 3 : Appui à l'initiative "Energies Durables pour Tous"</b>	
3.8.	Les populations vivant dans les zones rurales ont vu améliorées leurs conditions d'accès aux services énergétiques modernes	Beaucoup de progrès à faire avec le projet promotion des micro / mini hydroélectricité en RDC qui démarre mars 2016
3.8'.	La gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée	continue

<b>Composante 3 : Adaptation aux changements climatiques</b>		
	<b>Projet</b>	<b>Observations</b>
	<b>Projet 4 : PANA/ ASA</b> (Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires) – 2010 – 06/2014	
4.9.	La résilience climatique des systèmes de production est améliorée	Ok
4.10.	Les capacités techniques de résilience des petits producteurs et des institutions agricoles sont renforcées	Ok, atteint reste à mettre à l'échelle
4.11.	Les bonnes pratiques en matière de résilience sont identifiées et vulgarisées	Ok, les bonnes pratiques sont identifiées, rester à vulgariser à l'échelle nationale
4.11'.	La gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée	Projet terminé
	<b>Projet 5 : PANA-AFE</b> (renforcement des capacités des femmes et des enfants pour s'adapter aux changements climatiques en milieu rural)	<b>Projet a démarré en mars 2015 mais avec un bon trend</b>
	<b>Projet 8 : PANA-COTIER</b> (adaptation face au phénomène d'érosion côtière a Muanda)	<b>Lancement du projet en Août 2015</b>
<b>Composante4: Gestion des ressources naturelles</b>		
	<b>Projet 9 : Réduction des risques de catastrophes (DRR)</b>	ok
	<b>Projet 10 : Small Ground Programme (SGP),</b>	ok
	<b>Projet 11 : Community Based REDD (CBR</b>	ok

Tableau I : Matrice de Plan de Travail Annuel (2013, 2014 et 2015)

\* S/P : Sous-Produits attendus

A noter aussi le projet « promotion des pico et mini centrales hydroélectrique en RDC, qui n'apparaît pas explicitement dans les PTA et qui est implicitement contenu dans le volet 3 : Energie Durable pour Tous. Le démarrage de ce projet étant prévu courant premier semestre de 2016.

### **5.2.1. Progrès relatifs à la composante REDD / atténuation des changements climatiques du CPAP 2013 - 2017**

Du point de vu REDD, la réalisation de cette composante se fait à travers le projet « Capacité et mobilisation REDD+ en RDC » avec cinq sous-produits à savoir :

1. les capacités des parties prenantes sont renforcées pour formuler des programmes REDD+ et la mise en œuvre des investissements REDD+ ;
2. la RDC dispose et met en œuvre une stratégie-cadre nationale REDD+ déclinée en un programme d'investissement ;
3. le gouvernement de la RDC engage des dialogues des politiques soutenues au niveau national et international ;
4. le Fonds National REDD+ est opérationnel, suivant des standards fiduciaires élevés ; et
5. la gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée.

A noter que la quatrième sous composante ne fait pas partie de la planification de 2015.

Una analyse rapide de la planification annuelle montre certaines insuffisance, notamment la définition des cibles déjà dépassés ou l'absence de cibles. Par exemple en 2014, la cible pour le sous-produit 3 est la présentation des activités à haut niveau à CoP 19 qui a eu lieu en 2013 et l'absence de cible pour le PTA 2015.

Il est à noter qu'en novembre 2012 (avant le début du CPAP 2013 – 2017), la RDC a adopté la stratégie nationale de REDD+ avec comme nouvel objectif d'entrer dans la phase d'investissement à partir de 2013.

Au regard des cibles fixés chaque année, l'une des actions marquantes enregistrées sur la période 2013 – 2015 est l'élaboration du plan d'Investissement de la REDD+ en RDC. Ce plan d'investissement, version novembre 2015, vise à décliner à moyen-terme (sur la période de 2015 – 2020) la Stratégie Nationale cadre REDD+ en résultats et programmes concrets permettant de (i) répondre efficacement aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière et (ii) assurer des co-bénéfices de développement pour la société congolaise dans son ensemble : femmes et hommes, adultes et jeunes générations, en milieu urbain aussi bien que rural, issus des communautés tout comme des peuples autochtones.

Pour ce qui est de l'opérationnalisation du fonds national suivant les standards fiduciaires élevés, il est à noter que beaucoup reste à faire, quand bien même un basket-fund autour du

bassin du Congo est en train d'être mis en place. Pas mal de pays donateurs se sont engagés dans le CAFI, dont la Norvège et l'Allemagne qui ont déjà signé les accords, l'Union Européenne, le Royaume Uni et la France sont sur la voie de s'engager.

Dans le cadre de l'engagement actif de la RDC dans le dialogue de politique nationale et surtout internationale, il a été enregistré le leadership de la RDC dans la mise en place de l'initiative CAFI (Central Africa Forest Initiative) et la participation des acteurs clés du programme REDD+ à des événements internationaux comme les négociations sous la CCNUCC.

En tenant compte des données et informations à notre disposition, les progrès enregistrés en rapport avec cette composante au niveau national sont encourageants, plus de 80% de cibles de 2013 et 2014 ont été atteints, cependant au niveau des provinces, beaucoup reste à faire. Les parties prenantes provinciales ont une compréhension partielle de la REDD+ et par conséquent ne peuvent s'engager activement dans la mise en œuvre de la REDD+, pas de programme d'investissement dans les provinces, la plateforme de la Société Civile n'est pas formellement établie et structurée et les capacités sont limitées. Des efforts conséquents devront être dirigés vers les provinces pour la période 2016 – 2017.

De l'autre côté, du point de vue Atténuation, cette composante est exécutée à travers le programme mondial de renforcement des capacités à faibles émissions (LECB), programme lancé en septembre 2012 pour ce qui est de la RDC. Ce programme est financé par l'Union Européenne, l'Allemagne et l'Australie, à hauteur de 963 000 USD et est appuyé techniquement par le PNUD sur une période de 36 mois.

Le LECB se décline en trois sous-produits plus un sous-produit relatif à la gestion et coordination même du programme :

1. des systèmes solides de préparation des inventaires d'émission sont établis au niveau national ;
2. des NAMAs qui tiennent compte des priorités nationales sont formulées au niveau des secteurs de l'Agriculture et de l'Energie ; et
3. des systèmes appropriés de mesure, de reportage et de vérification (MRV) des atténuations d'émission sont mis au point.

Au vu du rapport d'évaluation à mi-parcours de ce programme, des rapports d'activités dressés par l'Unité de Gestion de ce programme et des constatations sur le terrain, les deux premiers

sous-produits ont connus des avancés, comparé à ce qui a été planifié dans les plans de travail annuels, alors que le troisième sous-produit reste à la traine.

En juillet 2014 un système amélioré pour l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (I GES) a été validé par les parties prenantes. Le système amélioré a permis de réduire la précarité de l'ancien système de collecte de données et la non fiabilité de ces données. Elle a en plus permis de dégager deux constats importants : (i) le bilan net des émissions de GES est devenu positif à partir de 2008, à cause de la diminution d'année en année de la capacité de séquestration de la RDC (due principalement à la pratique de l'agriculture itinérante sur brulis et de la dépendance du pays au bois énergie) et (ii) le faible taux d'accès à l'électricité (moins de 9%) et la faible exploitation du potentiel des ressources renouvelables.

Pour ce qui concerne la formulation des mesures nationales appropriées d'atténuation (NAMAs) et d'une stratégie de développement à faible émissions (LEDS), des avancées significatives par rapport aux cibles de 2013 et 2014 ont été enregistrées. Deux Groupes Technique de Travail (GTT) sont opérationnels depuis juillet 2013 (l'un sur l'agriculture, l'autre sur l'énergie) et ont pour mandat d'identifier et de lister les NAMAS les plus prometteuses dans leur secteur et de les mettre en œuvre. Le renforcement de capacités de ces deux GTT (notamment en janvier, mai et juillet 2013) a permis à ces derniers de produire une liste initiale de 44 idées de projets NAMAs. Ces idées ont été réduites à une liste restreinte de 33 idées. Quatre pistes sectorielles prioritaires ont été retenues empiriquement comme les plus pertinentes à promouvoir : (i) les énergies renouvelables, (ii) l'efficacité énergétique, (iii) la gestion et recyclage de déchets, et (iv) l'agriculture organique et sans labour. Les procédures de recrutement d'un expert international sont en cours pour appuyer les experts internationaux dans la formulation des deux NAMAs et l'élaboration d'une stratégie de développement à faible émissions (LEDS).

Quant au troisième sous-produit, sauf pour le cas de la REDD+, il n'existe aucune réflexion sur le système MRV pour le cas des NAMAs. Ainsi depuis 2013, il avait été prévu, comme cible, de réaliser une étude de base pour l'identification des mesures directes nécessaires. Malheureusement, en raison du caractère infructueux de consultation au niveau du PNUD, le recrutement des experts pour appuyer la RDC dans ce sens est toujours en cours.

Comparés aux cibles des années 2013, 2014 et 2015 les progrès enregistrés sont encourageants et sont estimés à 60%. Des efforts devront être orientés vers la formulation des NAMAs et la mise en place des MRV, objectifs des cibles de 2015.

Un point à apprécier est la rédaction des rapports mensuels de la composante NAMAs/LEBC à partir de février 2015 par la coordination de la composante.

### **5.2.2. Progrès relatifs à la composante Energie Durable**

Le secteur de l'énergie, plus particulièrement celui des énergies modernes est encore embryonnaire en RDC. Pour cette composante les premières interventions proposées par le PNUD dans le cadre du CPAP 2013 – 2017 sont à caractère structurant : essentiellement tournées vers l'identification et l'évaluation des ressources, la réglementation, la planification .... De l'autre côté le seul indicateur proposé pour cette composante, à savoir « pourcentage des populations rurales ayant accès à l'énergie renouvelable » ne permet pas de mesurer les interventions structurantes comme celles menées jusqu'à présent.

Du point de vu des interventions structurantes résultantes de la contribution de l'action du système des Nations Unies en RDC, il y a lieu de citer :

- le rapport «Energie Durable pour Tous à l'horizon 2030» Programme National et Stratégie ;
- la mise au point de l'Atlas EnR en appuyant la réalisation des études conduites pour recenser et montrer entre autres, la répartition des sites hydroélectriques (pico, mini et micro) sur l'ensemble du territoire et qui évolue actuellement vers la prise en compte du passage du nombre de provinces de 11 à 26 ;

**NB** : Il convient ici de se féliciter de la bonne coopération entre le PNUD et SNV pour arriver à ce document de référence qui joue aujourd'hui le rôle d'observatoire énergétique et de cartographie des sources d'EnR dans ce pays continent. Dans un souci d'harmoniser l'Atlas avec la décision politique de diviser le pays en 26 provinces, il est heureux de constater qu'une équipe d'experts congolais s'est mise à la tâche, ce qui démontre que l'appropriation de l'outil et les synergies d'actions sont respectées. Cet exercice devrait être consolidé pour que cela serve aux autres pays de l'Afrique centrale ;

- l'accompagnement, par le PNUD en collaboration avec la Banque Africaine de Développement, de la RDC dans la formulation de l'Agenda d'Action Pays et du

Prospectus d'Investissement dans le cadre de l'Initiative Energie Durable pour Tous (SE4All) ; et

- l'organisation et la tenue annuelle depuis 2014 des Forums sur le Développement des Energies Renouvelables (à noter qu'au cours de cette mission le consultant a pu participer à la deuxième édition du FODER du 13 au 14 Novembre 2015).

En rapport avec l'indicateur de la composante énergie durable, figurant dans le cadre logique de l'effet 3 du CPAP 2013 – 2017 de la RDC, il y a lieu de se réjouir de la finalisation du PRODOC du projet « promotion de la micro et mini hydroélectricité » prévu de démarrer en mars 2016. Avec ce projet, le taux d'accès à l'électricité pourra être amélioré, cependant il y a des fortes présomptions que la cible de 18% prévue pour 2017 ne soit pas atteinte.

### **5.2.3. Les progrès relatifs à la composante adaptation aux changements climatiques.**

Les progrès enregistrés pour cette composante sont les résultats non seulement de l'analyse documentaires et rencontres mais surtout d'une visite sur le terrain qui a permis de se rendre compte des résultats atteints et des perspectives en cours dans la province de Bandundu.

Contrairement à d'autres composantes qui sont illustrées par des produits aux niveaux institutionnels et de planification (intervention structurante), cette dernière s'est illustrée par la mise en place des projets à l'endroit même des populations dans les zones rurales. Cependant les indicateurs proposés pour cette composantes ne permettent pas de rendre compte des progrès observés. En effet ces indicateurs sont de nature structurante : existence de plan national de contingence ou de coordination provinciale opérationnelle sur la gestion et prévention de risque de catastrophe naturelle.

La composante « adaptation » a été marquée par la mise en œuvre et la clôture en 2014 du projet « **Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires – PANA-ASA** ». Ce projet a débuté en 2011 et a couvert quatre provinces, à savoir Kasai de l'Est, Bas-Congo, Bandundu (qui a été visitée par le consultant) et Katanga. En plus de la vulgarisation de semences résilientes, ce projet a été marqué par le fait d'avoir réussi à mener les populations bénéficiaires à associer l'agriculture et l'élevage dans les activités quotidiennes. Le problème soulevé au cours de ce projet pilote, a été le décalage entre les PTA adoptés généralement en décembre et la mise à disposition tardive des fonds dans l'année qui suit (conduisant en réalité à 7 mois d'activités réelles sur 12). Ce

projet pilote a eu le mérite de poser les premiers jalons qui ont permis d'élaborer et de mettre en place un second projet, cette fois ci centré sur les besoins des femmes et des enfants au niveau des quatre provinces précitées.

Le projet « **Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants aux changements climatiques en RDC** », ou projet **PANA-AFE**, a démarré effectivement ces activités en mars 2015. Ce projet s'appuiera sur les atouts du projet pilote PANA-ASA, en ce qui concerne la synergie avec les ONG, les radios communautaires et l'implication à 100% des femmes dans les activités comme il a été constaté pendant la visite de terrain dans la période du 03 au 05 décembre 2015.

Le nouveau-né de la composante adaptation est le projet « **Renforcement des communautés de Muanda à l'érosion côtière en République Démocratique du Congo** », ou Projet **PANA-Zone côtière**, qui vient d'être lancée ce 14 Août 2015. Son démarrage effectif peine à prendre effet. A noter que dans le cadre de la préparation du document PNUD de ce projet, sept études ont été menés en amont sur : (i) la politique et l'administration, (ii) l'environnement, (iii) l'océanographie, (iv) la communication, (v) le secteur socio-économique, (vi) le risque côtier et (vii) l'hydraulique fluviale.

Du point de vu structurant, le PNUD appuie la RDC, sous la tutelle du ministère de l'intérieur et de la sécurité, pour mettre en place une plate-forme de réduction des risques des catastrophes (PFN RRC) : exigence du Cadre de Hyogo (2005-2015), reprise dans le nouveau cadre défini à Sendai (2015-2030). La période de cet appui va d'Avril 2015 à Avril 2016, avec des ressources limitées (700 000 USD). Cet appui devrait être le tremplin pour la réalisation sur la période 2016 – 2017, de cibles de la composante « adaptation » (existence d'un plan national de contingence ou de coordination dans chaque province opérationnelle sur la gestion et prévention de risque de catastrophe naturelle), en s'appuyant bien sûr sur les acquis de l'approche bottom-up des trois projets PANAs ci-haut cités.

Enfin, à noter l'existence d'un site web dédié aux projets PANA : <http://www.pana.cd/>

#### **5.2.4. Progrès relatives à la composante gestion des ressources naturelles**

Un grand succès a été enregistré en matière de développement de protocoles bio-culturels communautaires par les populations autochtones et locales riveraines de sites du patrimoine mondial ainsi qu'au niveau de l'élaboration des plans communautaires basés sur la gestion

intégrée des ressources naturelles dans les quartiers périphériques urbaines. Les trois projets ci-après ont permis d'atteindre des résultats tangibles :

- Réduction des risques de catastrophes (DRR) ;
- Small Ground Programme (SGP), et
- Community Based REDD (CBR).

En effet avec ces trois projets : pas moins de 12 000 autochtones impliqués, conservation de la biodiversité pratiquée sur plus de 28 000 ha, avec environ 6 000 ha de forêt sous la pratique de gestion durable. Le nombre de ménages pratiquant les techniques améliorées d'utilisation des sols a atteint 1000 (environ deux fois la cible de 2015) et sur plus de 550 ha (le double de la cible de 2015). En matière de renforcement de capacité environ 50 OSC ont été formées en matière d'exécution des projets, permettant de former 170 personnes un peu plus de 140 prévues comme cible en 2015.

#### **5.2.5. Aspect transversal : genre et mécanisme d'inclusion.**

Comme il a été remarqué dans l'aspect pertinence, dans la conception du projet, les aspects en rapport avec la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme (women's empowerment) et à l'émergence des mécanismes d'inclusion, ne ressortent pas de façon explicite. Parmi les dix indicateurs du CPAP 2013 – 2017, il n'y a qu'un seul indicateur (1.3.) permettant de mesurer de façon explicite cet aspect : « proportion des femmes impliquées dans les mécanismes de prise de décision sur la gestion des ressources naturelles ». Fort heureusement, il a été constaté qu'au cours de la mise en œuvre du programme, ces aspects ont été pris en considération. Quelques projets et actions illustrent cette prise en compte, notamment :

- Le plan d'investissement REDD+ 2015 – 2020, où le cinquième principe de mise en œuvre du Plan d'investissement, prend en compte l'inclusion de toutes les parties prenantes y compris les groupes fragilisés et marginalisés : *Les droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les groupes fragilisés et marginalisés, comme les peuples autochtones ou les femmes et les jeunes, sont pris en considération dès la phase de planification des Programmes, lesquels doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ces parties prenantes et promouvoir l'égalité des sexes.*

- La composante « Adaptation » avec le démarrage du projet Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants aux changements climatiques en RDC - PANA AFE centré sur les besoins de femmes et des enfants.

Cependant pour les composantes « Atténuation » et « Energie Durable », beaucoup reste à faire dans la prise en considération de l'aspect genre. A signaler tout de même que le projet de promotion des micro et mini hydroélectricité est orientée vers les zones rurales où le taux d'électrification est le plus faible, d'où un caractère d'inclusion. Donc une attention devrait être attirée dans la formulation des NAMAs et de la LEDS afin de prendre en compte la promotion de l'égalité homme-femme, l'autonomisation de la femme (women's empowerment) et l'émergence des mécanismes d'inclusion dans ces deux composantes.

### **5.3. Efficience**

L'efficience au cours de la mise en œuvre de l'effet 3 de CPAP 2013 – 2014 a été difficile à évaluer en raison de :

- (i) la non disponibilité des rapports financiers sur la période 2013 – 2015 exception faite à la composante REDD+ (avec deux rapports financiers, l'un couvrant la période 2012 – 2013, et un autre la période janvier – juillet 2014, donc difficile à exploiter) ;
- (ii) l'absence d'informations sur les ressources à mobiliser qui, dans le cas de cette composante, représente plus de 87% des ressources totales à allouer à celle-ci (72 255 450 USD à mobiliser contre 13 991 280 USD de ressources propres selon CPAP 2013 – 2017) ;
- (iii) L'absence des rapports d'activités sur toutes les composantes exceptions faite à la composante « Atténuation » et le projet et PANA ASA de la composante « Adaptation » dont l'évaluation finale a permis d'avoir suffisamment d'informations.

Les deux premiers éléments ne permettent pas d'apprécier l'efficience à travers une analyse financière et la dernière ne donne pas un aperçu de l'efficience quant à l'utilisation des autres ressources comme les ressources humaines et l'utilisation efficiente du temps.

Néanmoins un tableau synthétique et global a été mis en notre disposition. Ce tableau donne année par année sur la période 2013 – 2015, le budget annuel prévu et les ressources financières utilisées chaque année pour chaque effet du CPAP 2013 – 2017. Dans le cas de l'effet 3 du CPAP, ces données sont enregistrées dans le tableau ci-dessous :

**Mobilisation et utilisation des ressources (en USD)**

2013			2014			2015			Tot		
Pr	Ex	%	Pr	Ex	%	Pr	Ex	%	Pr	Ex	%
3 774 623	3 271 779	87%	3 586 293	3 098 196	86%	3 514 971	1 346 201	38%	10 875 887	7 716 176	71%

Source : PNUD Bureau/pays – Novembre 2015

Ce tableau montre que le taux d'exécution global est satisfaisant (71%). En tenant compte que le bilan a été dressé avant la fin de 2015, les tendances montrent qu'avec la fin de 2015, ce taux pourra avoisiner 90%. Néanmoins, il aurait été mieux de procéder à l'analyse de l'exécution financière des composantes (REDD, Atténuation, Adaptation et Energie durable) en vue d'élucider les tendances observées au niveau de l'effet 3. Mais, il n'a pas été possible d'approfondir l'analyse de l'exécution financière en raison de l'incomplétude des données financières mises à notre disposition.

Un autre aspect que nous n'avons pu apprécier, faute de données là-dessus, est le recouvrement du gap financier à couvrir (plus de 87% des ressources à mobiliser selon le cadre des résultats du CPAP 2013 – 2017), recommandation qui fût d'ailleurs soulevée lors des comités de pilotages de mars 2014 et celui de février 2015.

Bien que nous n'avons pas d'informations sur la mobilisation des ressources financières autres que celles du PNUD, il y a lieu de se réjouir au regard des réalisations enregistrées que d'une façon ou d'une autre les ressources du PNUD ont eu un effet de levier et que par conséquent dans ce cas leur utilisation a été efficiente.

#### **5.4. Durabilité**

Il n'est pas aisé d'apprécier la durabilité dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours. Celle-ci peut juste permettre d'observer des tendances, des signes précurseurs ou des prédispositions et de cibler les perspectives visant à garantir la durabilité. Une appréciation rigoureuse de la durabilité nécessite sans doute la conduite d'une évaluation finale ou d'une évaluation ex-post.

Les perspectives de durabilité de l'effet 3 du CPAP s'identifient à travers notamment :

- le processus REDD+ de la République Démocratique du Congo (fondé sur la stratégie national REDD+ qui a été adoptée en 2012) qui présente une vision de développement globale pour une transition sur le long terme vers une économie verte. Ce processus est un véritable creuset de renforcement de capacités, un long

- processus de préparation, de plaider en faveur du mécanisme et d'apprentissage avec l'appui du PNUD en faveur des structures nationales impliquées ;
- le Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) validé en 2011 ainsi que le Fonds régional de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ au travers du fonds national REDD+.
  - le renforcement de l'exécution nationale avec plus de 4 projets en NIM (National implementation) avec un plan de renforcement de cette modalité pour le reste de la mise en œuvre ;
  - le renforcement du dialogue national dans le cadre du programme avec le renforcement de la synergie entre les différentes parties prenantes : la composante collabore directement avec plus de 10 ministères relevant des différents secteurs (outre que celui de l'environnement) dont notamment les ministères en charge de l'agriculture, de l'énergie, des finances, du développement rural, de l'aménagement du territoire, des affaires foncières, du genre, de l'intérieur et des affaires sociales (pour les questions de risques de catastrophes naturelles), et divers autres institutions spécialisées. C'est une grande force dans la construction des stratégies de développement durable. Toutes ces parties prenantes prennent part aux réunions techniques selon le cas et en particulier aux réunions du comité de pilotage (deux fois l'an) ;

Les perspectives de durabilité ont aussi été analysées suivant la mise en œuvre des différents projets des quatre composantes de l'effet 3 du CPAP 2013 - 2017. La durabilité en général dans ce cadre n'a pas été facile à apprécier, du fait d'une part de la non disponibilité suffisante de documents pour faire une analyse conséquente mais aussi d'autre part du non démarrage ou du fait que pas mal de projets (Projets PANAs) concourant à l'atteinte de l'effet 3 du CPAP viennent à peine de démarrer. L'analyse a permis de donner seulement quelques tendances et perspectives visant à garantir la durabilité dans certains cas.

La collecte et l'analyse des données ont permis de noter que l'alignement du PNUAD au DSCR II et aux politiques sectorielles, le renforcement des capacités nationales et la modalité d'exécution nationale privilégiée par les Nations Unies sont des atouts importants pour la durabilité. Aussi, l'examen des documents du programme a permis de constater que les stratégies de pérennisation ne sont toujours pas prévues ou explicites. Les entretiens ont aussi révélé que l'efficacité de la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale est souvent réduite par la faible motivation ou les faibles capacités des partenaires d'exécution. Les

problèmes récurrents de financement des programmes et des projets tels l'épuisement, l'incertitude ou l'insuffisance des fonds, le décaissement parfois aléatoire de la contrepartie du Gouvernement ont été également signalés comme étant les principaux obstacles qui minent la durabilité des interventions des Nations Unies. Les partenaires nationaux ont relevé que le financement du Gouvernement n'est toujours pas garanti pour assurer le passage à l'échelle des projets catalytiques et la poursuite des interventions appuyées par les Nations Unies.

#### **5.4.1. Durabilité financière**

##### **Composantes REDD, énergie durable et atténuation**

Si les projets concourant à ces trois composantes à savoir : REDD+, énergie durable et atténuation, sont pertinents dans leurs approche et conception et se trouvent en phase avec les initiatives globales de l'heure, il y'a cependant de fortes présomptions quant à leur durabilité financière. En effet, dépendre seulement sur les ressources extérieures ne participe pas à la durabilité d'un projet. Cependant il faut noter que ces composantes dans leur ensemble présentent des perspectives probantes au vu des enjeux de la stratégie REDD+.

##### **Composante adaptation**

Parmi les trois projets de cette composante seul le projet PANA-ASA a pris de l'envol. Pour promouvoir la durabilité financière de ce projet – la poursuite des bénéfices du projet au-delà de l'arrêt de son financement – le projet compte s'appuyer sur les structures existantes, les capacités institutionnelles et les contributions de tous les partenaires dans le cadre de la situation de référence. Compte tenu du niveau de priorité accordée au secteur agricole par le Gouvernement congolais et ses partenaires au développement, les risques de voir les investissements s'arrêter dans le secteur à l'achèvement du financement LDCF (Least Developed Countries Fund) sont très faibles. Par conséquent, le principal défi sera de veiller à ce que les leçons tirées du projet fassent l'objet de vulgarisation et d'appropriation à tous les niveaux auprès des acteurs du secteur agricole. Les observations de terrain et les entretiens avec les bénéficiaires directs montrent une bonne probabilité de *durabilité financière* dans les ménages par le fait qu'ils ont tous le souci d'investir des bénéfices dans les activités plus rentables. De réelles perspectives de durabilité financière existent donc pour ce projet.

Il en sera très certainement de même pour le projet NAMA-AFE qui a démarré en mars 2015 et qui a la même stratégie d'intervention que PANA-ASA.

#### **5.4.2. Durabilité socio-économique**

En dépit de ces performances macroéconomiques de ces dernières années, la RDC demeure un Etat fragile avec de réelles faiblesses au niveau de la justice, de la gouvernance démocratique, de la décentralisation et de la restauration de l'autorité de l'Etat.

Des insuffisances aussi de l'exercice de l'autorité de l'Etat dues à la mise en œuvre partielle des réformes dans les secteurs de la sécurité et de la fonction publique. Ainsi, la persistance de l'insécurité à l'Est constitue une menace sérieuse pour les interventions des bailleurs de fonds y compris le PNUD. La stabilisation de l'Est sera un enjeu sécuritaire et politique très important pour le prochain cycle de programmation.

Il apparaît donc que la durabilité du Programme reste toujours menacée par des risques sociaux et politiques persistants.

#### **5. 4.3. Durabilité environnementale**

La durabilité environnementale est un principe qui exige l'intégration verticale et horizontale ou transversale systématique de la gestion durable des ressources naturelles, de la préservation de la biodiversité, des changements climatiques dans les programmes de développement tant aux niveaux international et national. L'importance de ce principe a été réaffirmée par l'agenda post 2015.

Dans le CPAP 2013-2017, l'environnement est pris en compte par l'effet 3 qui est aligné au pilier 4 du DSCR 2011-2015. Les quatre (4) produits de cet effet couvrent effectivement les principales thématiques relatives à l'environnement notamment la gestion durable des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, les changements climatiques à travers les stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Aussi pour concilier les impératifs d'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations et de viabilité environnementale de la trajectoire de développement du pays, le Gouvernement de la RDC a inclus en 2011 la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement comme le quatrième pilier de son deuxième Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-II). La REDD+ et la Stratégie nationale REDD+ sont identifiés comme un moyen à la fois de la gestion durable des forêts et d'atténuation à moindre coût du changement climatique.

L'analyse documentaire et les entretiens ont aussi permis de constater que quelques agences des Nations Unies appuient des activités visant la promotion de la gestion durable de l'environnement dans le cadre des projets sociaux. Toutefois, la faiblesse relative à l'intégration transversale de l'environnement au niveau des autres effets révèle sans doute un besoin de renforcement des capacités sur le principe de la durabilité environnementale. En tenant compte des principes qui sous-tendent les ODD, l'élaboration du prochain CPAP devrait accorder une attention particulière à la transversalité de l'environnement aux stades de l'analyse stratégique et de la planification stratégique. Il sera donc nécessaire de renforcer les capacités des partenaires nationaux et du personnel des Nations Unies sur le principe de la durabilité environnementale afin d'augurer de bonnes perspectives dans ce sens

Parmi les projets concourant à l'atteinte de l'effet 3 du CPAP ci-dessus cités, il est difficile d'apprécier la durabilité environnementale de leur mise en œuvre la plupart de ces projets étant en phase de démarrage.

Pour ce qui concerne le PANA-ASA qui est achevé fin 2014, la durabilité environnementale de tout projet du genre ne peut être confirmée ou infirmée qu'à l'issue d'une période d'observations sur le terrain de différentes pratiques développées, permettant véritablement de s'assurer qu'elles apportent des solutions aux problèmes de la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques. Elle dépend aussi en grande partie de la manière dont la cible pourra s'approprier de ces bonnes pratiques ainsi que des effets des autres projets similaires dans ce domaine menés par les autres partenaires. Spécifiquement pour ce projet les signaux de terrain sont très bons car la plupart des ménages ont adopté des méthodes agro-écologiques, l'agroforesterie et se sont appropriés des bonnes pratiques. Pour l'ensemble du projet la durabilité est donc probable

## **VI. Conclusions**

La stratégie climatique de la RDC conformément aux dispositions en vigueur se répartit en deux groupes principaux : l'adaptation qui répond aux effets des changements climatiques en proposant des solutions durables (le cas des projets PANA de la composante adaptation) et l'atténuation qui s'attaque aux causes du réchauffement climatique par les Gaz à Effet de Serre (GES) qui englobe les composantes REDD, énergie durable et atténuation. Au regard du processus de préparation de la COP21, de la position de leadership dans le processus de REDD+ en Afrique centrale en faveur du bassin du Congo, et de l'implication des principaux ministères

et de la société civile au programme, on peut dire que la RDC grâce à l'appui du PNUD est dans la rampe de lancement pour l'avènement de l'économie verte dans son agenda de développement économique et social. De ce point de vue des activités préparatoires en termes de renforcements de capacités, projets d'adaptation (PANA-ASA) et de préparation de projets NAMA, LEDS et REDD+ vont dans cette direction. Aussi, il y'a lieu de maintenir cette dynamique de préparation pour relever les défis de développement durable au sortir de la COP 21. Le Gouvernement de la RDC devrait être appuyé dans ce sens par les partenaires techniques et financiers sous la coordination du PNUD.

Cependant, pour être plus visible et contribuer significativement à l'atteinte de l'Effet 3 du CPAP, il conviendrait de lever la contrainte de mobilisation des ressources financières, à défaut concentrer les efforts dans les domaines où il y'a plus de chance d'atteindre des résultats mesurables et qui peuvent contribuer à termes à la transformation positive de la vie des populations concernées face à la résilience climatique et faire en sorte que le Gouvernement s'oriente véritablement vers l'économie verte.

## **VII Leçons apprises et recommandations**

### **7.1. Leçons apprises sur la mise en œuvre l'effet 3 du CPAP**

Au vu des analyses, constats et conclusions, les leçons apprises suivantes peuvent être retenues, afin de mieux orienter d'une manière générale la mise en œuvre et le suivi du programme CIDD du PNUAD 2013-2017 et spécifiquement de l'effet 3 du CPAP, particulièrement pour l'élaboration des plans de travail annuels 2016 et 2017 et de leurs mise en œuvre efficace.

- L'évaluation à mi-parcours a été une opportunité de jauger l'apprentissage sur le processus de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme CIDD du PNUAD 2013 - 2017 en général et de l'effet 3 en particulier. On note malgré l'ampleur des tâches, une mobilisation des services du PNUD même si on note cependant un déficit en personnel et des procédures de paiement souvent longs. Ce handicap pourrait être corrigé par une planification glissante de la gestion par approche NIM dans les structures bénéficiaires qui présentent moins de risques.
- Les consultations techniques et la visite de terrain ont permis d'apprécier le dialogue et les synergies qui se mettent en place entre les services techniques, les ONG et les Ministères et différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'effet 3 du CPAP 2013 - 2017. Les différentes rencontres et visites de

terrain ont été très fructueuses et ont révélé la nécessité de promouvoir le leadership et l'appropriation nationale.

- Dans le processus de la REDD+, la RDC s'est positionnée comme un acteur majeur au niveau régional et même international. Des importantes avancées ont été réalisées, telles que l'atteinte d'un consensus national sur les moteurs de la déforestation, la validation du Plan d'investissement du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), l'adoption de la Stratégie-Cadre nationale REDD+ ainsi que la création du Fonds National REDD+ (mécanisme financier) fin 2012, le développement des outils de mise en œuvre de la REDD+, la finalisation du rapport d'auto-évaluation du Readiness-Package validé en mai 2015, faisant ainsi de la RDC, le premier des 47 pays REDD+ à voir finaliser sa phase de préparation et pouvoir entrer ainsi d'un pied solide dans la phase d'investissements ;

Ainsi, le Plan d'investissement REDD+ présenté récemment à la COP 21 décline les priorités de mise en œuvre de la Stratégie Nationale Cadre REDD+ pour la période 2015-2020. Ce Plan d'investissement vise à attirer et guider des financements internationaux et nationaux pour la mise en œuvre de la REDD+ dans le pays, ainsi qu'aligner d'autres investissements nécessaires pour l'avancement du pays vers le développement vert. Le processus de son élaboration avec une démarche participative avec l'appui du PNUD est un exemple d'apprentissage et de leçons à retenir dans le cadre de l'évaluation et qu'il conviendrait de partager avec les responsables des pays intéressés par le Bassin du Congo.

Sous un autre registre et en apport avec les pratiques en Afrique de l'Ouest, il conviendrait aussi de s'intéresser en termes de standards aux inventaires et aux aménagements simplifiés de certains massifs forestiers.

- La prise en compte du genre s'avère encore faible dans la mise en œuvre du Programme, excepté pour le PANA (ASA et AFE) où l'approche genre est très respectée au niveau de l'encadrement (3 Hommes et 2 femmes) et une forte présence de femmes et de jeunes au niveau des villages de KAHUNNGI et de NKATABUSONGO dans le KIKWIT. Mais, globalement, les femmes et les jeunes commencent à s'approprier des solutions de résilience aux changements climatiques au niveau de quelques composantes, ce qui est encourageant pour les prochaines années de mise en œuvre.
- La prise en charge d'experts multidisciplinaires congolais dans le processus d'actualisation des données de l'Atlas EnR suite au nouveau découpage des provinces de la RDC notamment la mise à jour complète des sites hydroélectriques de la RDC.

Cet état de fait montre une certaine appropriation et une maîtrise de l'outil Atlas sous la supervision du PNUD.

- Les contraintes de la collecte des données particulièrement des données financières n'ont pas permis d'approfondir l'analyse de l'efficience de la mise en œuvre du Programme. Les données disponibles très généralement incomplètes n'ont pas permis de procéder à la traçabilité des données financières et de faire une analyse rigoureuse du financement de l'effet 3 du CPAP au cours de la période sous-évaluation.
- Ces mêmes insuffisances de données n'ont pas non plus permis de faire une analyse approfondie dans le but d'une triangulation correcte.

## **7.2. Recommandations**

### **7.2.1. Recommandations globales de l'effet**

Tirant les enseignements à travers l'état d'avancement et la contribution à l'atteinte de l'Effet 3 du CPAP, ainsi que les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre du Programme, les recommandations suivantes sont formulées :

#### **a) A l'endroit du Gouvernement**

##### **Recommandation 1 :**

Au plan institutionnel on note une multitude de structures et d'acteurs dont les missions sont en parfaite phase avec l'effet 3 du CPAP, mais il manque de synergies entre eux. Aussi, au-delà des comités de pilotage des programmes existant, il y'a lieu qu'en marge des FODER annuels, que soient instaurés aussi des Forums similaires dédiés exclusivement aux questions de Changements Climatiques et d'Environnement. Ceci conduirait à plus de synergies de tous les acteurs mais également à l'émulation et à la mise à niveau de toutes parties. Ce sera également l'occasion de présenter les bonnes pratiques. Le Ministère de l'Environnement devrait travailler en synergie avec le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, point focal de l'AAP - SE4ALL, ainsi que le Ministère des Finances pour assurer, au nom du Gouvernement de la RDC, la coordination des actions à l'endroit des différents départements ministériels ou sectoriels dans le cadre des programmes menés conjointement avec le PNUD.

Le projet REDD+ est **pertinent** dans son approche et sa conception et se trouve en phase avec les initiatives globales de l'heure au regard des débats actuels issus de la COP21. Il faut se féliciter aussi que le Gouvernement de la RDC avec l'engagement des partenaires traditionnels

aient entrepris une coopération élargie qui a abouti au processus REDD+ en faveur du bassin du Congo (dont 60% en territoire congolais) et initié la mise en place d'un du Fonds National REDD+ et au plan régional l'adoption de la charte CAFI avec les autres pays concernés. Cependant il y'a de fortes présomptions quant à la durabilité du Fonds National REDD+ qui dépende de l'extérieur. Aussi les recommandations 2, 3 et 4 ci-dessous sont formulées pour assurer la durabilité du projet et du Fonds REDD+

**Recommandation 2 :**

S'orienter vers une approche régionale du REDD+ autour du bassin du Congo comme le démontre l'Initiative CAFI. La RDC en assurerait la Coordination avec l'appui du PNUD, du Bureau régional de la FAO et de la CEEAC dont les six (6) pays concernés par le Bassin du Congo sont membres ;

Engager concomitamment une étude régionale avec l'appui de la CEEAC pour la constitution de ressources financières nationales devant alimenter au titre de la contrepartie les Fonds nationaux REDD+. On peut penser qu'au départ on fera appel à des contributions nationales avant d'envisager une taxe spécifique à partir des activités de l'exploitation forestière (y compris au niveau de la filière charbon de bois). Ainsi par Effet levier les ressources extérieures pourraient être mobilisées, ce qui garantirait la durabilité d'un programme REDD+ régional qui encouragerait les contributions extérieures.

**b) A l'endroit du PNUD**

Tous les responsables de programmes rencontrés ont soulevé le dysfonctionnement constaté entre l'adoption des PTA au mois de décembre généralement et la mise à disposition des fonds selon l'approche NIM ou DIM. Pour lever cette contrainte, il est suggéré :

**Recommandation 3 :**

Engager financièrement dès le mois de janvier de chaque année des activités à faible impact financier pour le premier trimestre avant la mise en place des crédits et procéder à une planification glissante de la gestion par approche NIM dans les structures bénéficiaires qui présentent moins de risques ;

**Recommandation 4 :**

Intensifier les actions de « fundraising » auprès des partenaires financiers (Norvège, France, Allemagne, Suède, Royaume Uni) en vue de mobiliser davantage de ressources financières dont le taux (11%) est encore faible.

### **7.2.2. Recommandations sur les axes stratégiques d'orientation 2015 – 2017.**

La résilience à un facteur climatique n'est jamais unique et totale en raison des paramètres qui entrent en jeu, ce qui fait que c'est un processus continu. Il en est de même pour la recherche de spéculations résilientes. Aussi :

#### **Recommandation 5 :**

Poursuivre dans le cadre de PASA AFE, et des acquis de PASA ASA, l'appui aux stations agrométéorologiques en vue de la production d'informations y relatives pour la sécurisation des productions contre les risques climatiques.

A travers PAN-AFE, l'expérience de traction animale a montré tout l'intérêt pour faire face à la résilience climatique en multipliant le labour de grandes surfaces de manière durable et augmenter du coup la production agricole. La traction animale permet également d'avoir des débouchés pour les jeunes et alléger le travail des femmes pour évacuer les produits vers les marchés.

#### **Recommandation 6 :**

Poursuivre et intensifier le volet traction animale comme une activité résiliente en s'approchant du Small Grants Programme qui est ouvert à la promotion et au financement des moyens de transport peu polluant à l'échelon local.

#### **Recommandation 7 :**

A l'image des expériences du PNUD en Afrique de l'Ouest, intégrer au niveau du site de de NKATABUSONGO un Programme Plateforme Multifonctionnelle qui s'inscrit déjà dans le cadre de SE4ALL et des objectifs Programme Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD, pilier 2) qui contribue essentiellement à l'Effet 3. Une synergie avec le Small Grants Programme est possible au regard des critères définis.

#### **Recommandation 8 :**

Lancer dès 2016 un programme d'urgence de développement de centrales hydrauliques (pico/micro), dans toutes les provinces (une unité par province) pour en faire un projet NAMA phare en phases avec les dispositions de SE4ALL et répondant surtout aux besoins de base des populations : force motrice, électrification rurale. Et enfin ;

**Recommandation 9 :**

Renforcer les capacités des directions techniques impliquées par l'effet 3 du CPAP à la formulation des projets PANA et NAMA, à l'Economie verte et aux financements innovants et asseoir une bonne politique de communication en vue de rendre plus visibles les résultats.

## **VIII. Annexes du rapport**

## Annexe 1 : TDR pour l'évaluation



### Notice de sélection pour Consultant Individuel

Consultant International pour l'évaluation à mi-parcours du Programme Croissance Inclusive et Développement Durable du PNUD (Volet Changement Climatique et Environnement).

**Référence du dossier : IC/UPAQ/S&E/154/2015**

Date: 05 juin 2015

---

<b>Pays :</b>	République Démocratique du Congo – RDC
<b>Intitulé de la mission :</b>	<b>Un Consultant International pour l'évaluation à mi-parcours du Programme Croissance Inclusive et Développement Durable du PNUD (Volet Changement Climatique et Environnement).</b>
<b>Type de contrat :</b>	Contrat individuel
<b>Niveau de poste :</b>	Consultant International
<b>Durée de la mission :</b>	<b>30 jours (Entrée en fonction : Juin 2015).</b>
<b>Lieu de la mission :</b>	<b>Kinshasa (République Démocratique du Congo)</b>

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail [ic.soumission.cd@undp.org](mailto:ic.soumission.cd@undp.org) avec mention de la référence et intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue au plus tard le mardi 16 juin 2015, à 16H00**, heure de Kinshasa. N'hésitez pas à écrire à l'adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire au plus tard le **12 mai 2015**.

### **I. Contexte organisationnel, objet et portée de l'évaluation**

**Voir les Termes de références de l'évaluation : Annexe 1**

L'évaluation de ce volet (**volet Changement climatique et Environnement**) sera conduite par un Consultant international. Il devra répondre aux questions fondamentales de l'évaluation à

savoir : - la pertinence, -l'efficacité, -l'efficience, -la durabilité et l'impact. Les engagements du PNUD en appui au Gouvernement s'inscrivent dans une optique qui vise à promouvoir une croissance inclusive qui passe par l'amélioration des moyens d'existence des individus et des communautés et qui vise à élargir les opportunités pour faire du développement une donne durable.

Dans cette optique, il est essentiel que la démarche prenne en compte le questionnement des effets qui couvrent les aspects liés au Changement climatique et Environnement sans omettre les rôles des politiques publiques en la matière.

## **II. Responsabilités et tâches**

Sous la responsabilité du Directeur Pays adjoint au Programme et la supervision technique du Spécialiste en S&E du Bureau pays du PNUD, le consultant international aura les tâches et responsabilités suivantes :

- ❑ Proposer une méthodologie permettant de répondre aux questions d'évaluation relatives au Changement climatique et Environnement et fournir les éléments spécifiques pour la méthodologie globale de l'évaluation ;
- ❑ Produire, en collaboration avec les membres de l'équipe d'évaluation, un programme de travail pour la conduite de l'évaluation;
- ❑ Effectuer des visites de terrain dans les sites de mise en œuvre de ce volet ;
- ❑ Procéder à une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus par le volet Changement climatique et Environnement et ce, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe d'évaluation. Formuler des questions détaillées et fournir les réponses aux principales questions d'évaluation relatives à ces volets
- ❑ Etablir un bilan à mi-parcours de ces volets
- ❑ Faire une analyse critique des différents instruments (outils, approches et stratégies) utilisés dans la mise en œuvre du volet Changement climatique et Environnement depuis 2013, en prenant en compte les hypothèses de départ, et identifier ceux qui ont été réellement utiles et efficaces et ceux qui n'ont pas bien fonctionné. Cette analyse portera tant sur la nature des instruments en eux-mêmes, que sur les conditions contextuelles favorables ou non à leur utilisation;
- ❑ Proposer les recommandations pertinentes pour améliorer la mise en œuvre du programme pour le reste de la période

## **III. Livrables et Produits**

En collaboration avec l'ensemble de l'équipe d'évaluation, le consultant International fournira les produits suivants :

- 1) **Proposition méthodologique et programme de travail:** Rapport initial d'évaluation qui précisera la compréhension de l'équipe quant aux éléments à évaluer et qui détaillera la méthodologie. Ce rapport initial permettra de comprendre comment chaque question d'évaluation obtiendra des réponses en précisant la méthode, les outils de collecte, les sources de données et les procédures de collecte proposées. Ce rapport devra être assorti d'un calendrier détaillé intégrant une répartition des tâches claire entre les membres de l'équipe d'évaluation ;
- 2) **Un projet de rapport d'évaluation en français structuré en trois parties :** bilan, constats, orientations et recommandations du programme pour la période 2016 – 2017;
- 3) **Une Présentation PowerPoint en français** résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport pour la réunion avec l'équipe du PNUD ;
- 4) **Une Présentation PowerPoint en français** résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport et intégrant les commentaires de l'équipe du PNUD pour la réunion avec le Gouvernement et les partenaires ;
- 5) **Un rapport final en français:** Projet de rapport enrichi des commentaires des différentes parties prenantes suivant la structure reprise en annexe

#### **IV. Conditions et échelonnement des paiements**

##### **1ère Tranche : 40%**

- Soumission du rapport initial comprenant la méthodologie détaillée, les outils et approches de travail ainsi qu'un programme de travail et ce, au début de la mission technique à Kinshasa en République démocratique du Congo

##### **2ème tranche : 30%**

- Soumission du draft du rapport d'évaluation en français ayant incorporé les commentaires et suggestions faits lors de la réunion de présentation des conclusions clés de l'évaluation

##### **Troisième tranche: 30%**

Soumission du rapport d'évaluation globale des volets évalués et du rapport d'évaluation du programme en français

#### **5. Qualifications requises**

Education :

Diplôme universitaire d'Economie, Environnement ou Sciences apparentées

Expérience :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance des questions de changement climatique, environnement et économie verte.</li> <li>• Expérience d'au moins 8 ans dans la mise en œuvre et gestion des projets/programmes de développement</li> <li>• Expérience de 5 ans dans le domaine de l'évaluation des programmes de développement</li> <li>• Bonnes capacités rédactionnelles</li> <li>• Bonne capacité de synthèse</li> <li>• Une bonne connaissance du SNU et de ses procédures serait un atout</li> </ul>
Langues requises :	Une excellente maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de l'anglais sont exigées.

**Autres compétences :**

Bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de traitement de texte, de tableur, et de communication pour une bonne production et distribution des rapports.

**6. Documents constitutifs de l'Offre :**

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat (e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

<u>Document</u>	<u>Description</u>	<u>Forme</u>
<b>Proposition technique</b> pour l'exécution de la mission attendue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une lettre de motivation</li> <li>• Une méthodologie de mise en œuvre de la mission avec un chronogramme indicatif des activités ;</li> <li>• Des preuves documentées des qualifications et les références des éventuelles publications et travaux cités;</li> </ul>	Pas de formulaire spécifique
Curriculum Vitae/P11	-CV démontrant les qualifications et aptitudes requises pour la mission ;	Formulaire <a href="#">P11 (SC&amp; IC/annexe 4)</a> - (Cliquer sur « <a href="#">P11 (SC&amp;IC)</a> » pour télécharger le document)

	-Remplir le formulaire P11 des Nations Unies en annexe en indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence.	
Diplômes	Envoyer les copies de vos diplômes	
Proposition financière ou Tableau des coûts	Remplir le tableau du budget (offre financière) proposé, présenté en USD \$ ;	Annexe « <a href="#">Tableau des coûts (annexe 3)</a> ». (Cliquer sur « <a href="#">Tableau des coûts</a> » pour télécharger le document)

## 7. Evaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Le marché sera attribué au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).

### a. Les propositions techniques

Elles sont évaluées sur des critères suivants en rapport avec les termes de référence:

Pour information, la proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères	Points
Le/la soumissionnaire a-t-il/elle le profil requis pour réaliser la mission ?	20
L/la soumissionnaire a-t-il/elle explicité de façon claire et précise l'objectif de la mission ?	25
La méthodologie et les outils proposés sont-ils appropriés aux produits décrits/attendus dans les TDR ?	30
La méthodologie et le chronogramme proposés sont-ils cohérents et réalistes pour garantir la réalisation effective des produits attendus de la mission ?	25
<b>Total note technique</b>	<b>100</b>

**Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 point ; cette note technique sera pondérée à 70%.**

*b. Les propositions financières*

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

**Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**

**N.B.**

Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [Conditions Générales des Contrats Individuels \(annexe 2\)](#). (Cliquer sur « [Conditions Générales des Contrats Individuels](#) » pour télécharger le document)

*Les Candidatures féminines sont vivement encouragées*

- **Ne seront contactées que les personnes dont les candidatures seront présélectionnées**
- **La candidature doit comprendre une proposition technique et une proposition financière**

## TERMES DE REFERENCE

### L'évaluation à mi-parcours des effets du Programme Pays du PNUD 2013 - 2017 en République démocratique du Congo

---

#### I. Contexte/Introduction :

Le programme du PNUD en RDC pour la période de 2013 à 2017 s'articule autour de trois effets qui sont compatibles avec ceux de l'UNDAF à savoir :

- 1) Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC;
- 2) Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emploi et de générer des revenus
- 3) « L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte

Pour l'atteinte de ces effets, le CPAP 2013-2017 du PNUD RDC a défini 13 produits dont 5 pour l'effet 1 ; 4 pour l'effet 2 et 4 pour l'effet 3 (voir détails dans le tableau ci-dessous)

Par ailleurs, un cadre programmatique de mise en œuvre a été développé et structuré en deux piliers/programmes à savoir, le Programme Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie/pilier 1 qui contribue à l'effet 1 ci-dessus et le Programme Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD)/pilier 2 qui contribue essentiellement aux effets 2 et 3 repris ci-dessus. Chaque pilier est structuré en trois composantes (voir tableau ci-dessous)

#### Articulation du programme pays du PNUD en RDC pour la période 2013-2017

Piliers du programme	Effets escomptés du CPD/CPAP 2013-2017	Composantes de mise en œuvre	Produit du CPAP par effets et par Composante

Pilier 1: Consolidation de la paix et renforcement de la Démocratie	<b>Effet 1.1.:</b> Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC	Réformes judiciaire et sécuritaire (RJS)	- L'autorité de l'État est progressivement restaurée
		Appui aux Institutions Démocratiques et aux organes de reddition de comptes (AIDOR)	- La législation essentielle aux reformes est adoptée, le contrôle de l'action Gouvernementale, la responsabilité des élus et la communication avec les organisations de la société civile sont effectifs. - L'appropriation nationale en matière d'organisation et de gestion du processus électoral assurée - l'Administration publique est restructurée et capable de rendre des services publics de base, le contrôle des politiques publiques par les institutions nationales est plus effectif et participe à la lutte contre la corruption
		Décentralisation et Gouvernance Locale	- La planification du développement, la programmation et les mécanismes de gestion des ressources sont opérationnels et performants dans les provinces, les ETD et les communautés.
Pilier 2: Croissance inclusive et Développement durable	<b>Effet 2.1:</b> Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emploi et	Moyens d'Existence Durables (MED)	Les politiques et programmes publics sont mieux orientées au niveau central et provincial et les chaînes de valeur sont développées et pourvoyeuses d'emplois
		Planification, Suivi et Evaluation du Développement (PLASED)	L'économie nationale et les actions de développement sont orientées par une vision stratégique  L'aide est intégralement retracée et intégrée au budget et aux comptes de la nation

	de générer des revenus		Le climat des affaires est amélioré et l'accès des bénéficiaires à des services/mécanismes financiers viables est adapté et accru
	<b>Effet 2.2.</b> : L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte	ENVIRONNEMENT & CHANGEMENT CLIMATIQUES	La RDC investit progressivement dans l'économie verte  Le pays développe sa capacité de résilience, y compris des mécanismes de prévention et de réponse aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques  Les populations vivant dans les zones rurales améliorent leur accès aux services énergétiques modernes

La mise en œuvre du programme a effectivement démarré depuis 2013 mais le contexte de mise en œuvre a beaucoup évolué dans la mesure où au niveau global, le PNUD a adopté son plan stratégique couvrant la période 2014 à 2017 et auquel des efforts d'alignements sont nécessaires pour l'ensemble des bureaux pays et ce malgré la faible mobilisation des ressources.

C'est dans ce cadre que le PNUD RDC, conformément à ses pratiques mandataires, initie cette évaluation à mi-parcours des effets du programme non seulement pour apprécier les progrès réalisés dans la réalisation de ces effets mais aussi pour tirer les leçons en vue d'améliorer la mise en œuvre pour les deux dernières années de mise en œuvre du programme (2016-2017)

Cette évaluation permettra cerner les effets du programme sur la reconfiguration des rapports genre et la manière dont les hommes et les femmes voient leur sécurité d'existence affectée durablement. dans les aires d'intervention du PNUD. Etant donné que les interventions du PNUD comme toute action de développement, n'affectent pas les hommes et les femmes de la même manière, il s'agira de démontrer la teneur genre dans les effets examinés en lien avec les axes programmatiques du PNUD

## 2. objectifs de l'évaluation

Cette évaluation poursuit les objectifs suivants :

- Apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue sa cohérence et articulation avec les priorités provinciales, nationales ;
- Mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des effets ;
- Mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs globaux (OMD, Déclaration de Paris, principes d'Accra et réforme de l'ONU)
- Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques (environnement, genre..)
- Fournir les orientations nécessaires pour la planification et les décisions futures
- Apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions sont-ils en adéquation avec le CPAP/CPD et le plan stratégique ;
- Juger de la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales,...) sur les activités du programme;
- Évaluer la contribution du programme à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes (gender equality) et dans le renforcement des capacités des femmes (women's empowerment)
- Évaluer la manière dont les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont affectés à la suite des interventions du PNUD et cerner les perspectives de ses transformations à long terme

## **1. Portée de l'évaluation et ses principaux objectifs**

L'objectif principal de l'évaluation d'effets est d'évaluer les progrès réalisés sous chacun des trois résultats (ou effets) identifiés dans le CPD. L'évaluation permettra de fournir en retour, les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations et pour renforcer l'exécution du programme pays sur la période 2016-2017. Ceci permettra aux gestionnaires de programmes /projets et le Bureau Pays de disposer de recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises ainsi que des expériences utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les bailleurs et les bénéficiaires cibles tels que le Gouvernement, la société civile, les institutions nationales et autres acteurs.

L'évaluation d'effets couvrira les programmes mis en œuvre depuis 2013 sous le cycle de programme 2013-2017 en tenant compte des activités des années précédentes lorsqu'elles sont liées étroitement à celles en cours. L'évaluation doit avoir une large portée, en s'étendant non seulement sur les effets de manière générale, mais aussi sur la manière dont les projets et programmes du PNUD ont contribué ou contribuent à l'atteinte des effets de l'UNDAF. La couverture géographique est à l'échelle nationale.

## **2. Questions de l'évaluation**

Pour chacun des trois effets attendus du CPD, l'évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories ou analyses. Les cinq critères d'évaluation - la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact – seront donc appliqués.

### **1) Pertinence des résultats**

- Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?
- Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux priorités nationales actuelles ? En particulier, dans quelles mesures les effets attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles et au plan stratégique du PNUD ? Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?

### **2) Efficacité et contribution du PNUD**

- Quels progrès vers les effets ont été réalisés ? Quels sont les réalisations et des défis majeurs pour chaque effet?
- Dans quelle mesure les produits des projets ont-ils contribué aux Effets du CPD ?
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non, des effets escomptés ?
- Dans quelle mesure la stratégie du Bureau Pays du PNUD (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, du Suivi et de l'Évaluation, de partenariat et de communication) et la gestion générale des opérations sont-elles focalisées de façon cohérente sur les progrès vers les résultats ? Que devons-nous faire mieux sur la période 2016-2017?
- Dans quelle mesure le Programme PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme (women's empowerment) et à l'émergence des mécanismes d'inclusion? Quelles sont les évidences pouvant indiquer que les rapports sociaux entre les hommes et les femmes ont été transformés à la suite de la mise en œuvre des programmes du PNUD ? Dans quelle mesure ces rapports sociaux mettent en lumière que les femmes sont engagées dans un processus d'habilitation qui améliore le positionnement social, économique et politique dans la société ? Que devons-nous faire de mieux sur la période 2016-2017?

### **3) Efficience et gestion des programmes**

- Les projets du PNUD actuellement mis en œuvre sont-ils gérés de manière efficiente ? Y a-t-il des approches ou des processus qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives sur la période 2016-2017 ?

**4) Evaluer l'Égalité entre les sexes, le renforcement des capacités des femmes (women's empowerment) ainsi que l'inclusion**

- Dans quelles mesures le Programme PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme (women's empowerment) et à l'émergence des mécanismes d'inclusion? Que devons nous de faire mieux sur la période 2016-2017?

**5) Durabilité, Appropriation Nationale et Renforcement des Capacités**

- Comment l'appropriation Nationale du Programme Pays a-t-elle été prônée ?
- Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme pays ont-elles produit des effets durables?

**3. Méthodologie**

Les méthodes générales pour conduire cette évaluation d'effets portent sur:

- La revue documentaire des données disponibles dans l'Atlas, l'ERBM et les autres sources internes et externes ;
- Les Interviews semi-structurées et les focus groups avec les parties prenantes et les bénéficiaires ;
- Les interviews avec les principaux informateurs;
- Les visites de terrain (auprès des ministères clés, la société civile bureau de terrain et bureau des projets du PNUD, auprès des autres agences des NU et la MONUSCO) ;
- La compilation, le traitement et l'analyse de données.

Certaines méthodologies de collecte de données doivent être participatives en vue de maximiser l'implication des bénéficiaires et des parties prenantes. La triangulation des données et des méthodologies doit être effectuée pour contrôler les validités internes et externes.

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront présentés par l'équipe d'évaluation.

Les informations des autres évaluations et revues qui ont été conduites en RDC seront utilisées pour cette évaluation. Ce sont notamment les suivantes:

- Mission de 2014 analysant la façon dont le BP du PNUD est structuré pour relever des défis actuels<sup>1</sup> ;
- Missions de collecte des données 2014 sur l'extrême pauvreté et Inégalité et exclusion sociales

#### **4. Principaux Produits attendus de l'équipe d'évaluation**

Les produits spécifiques attendus de l'équipe d'évaluation sont :

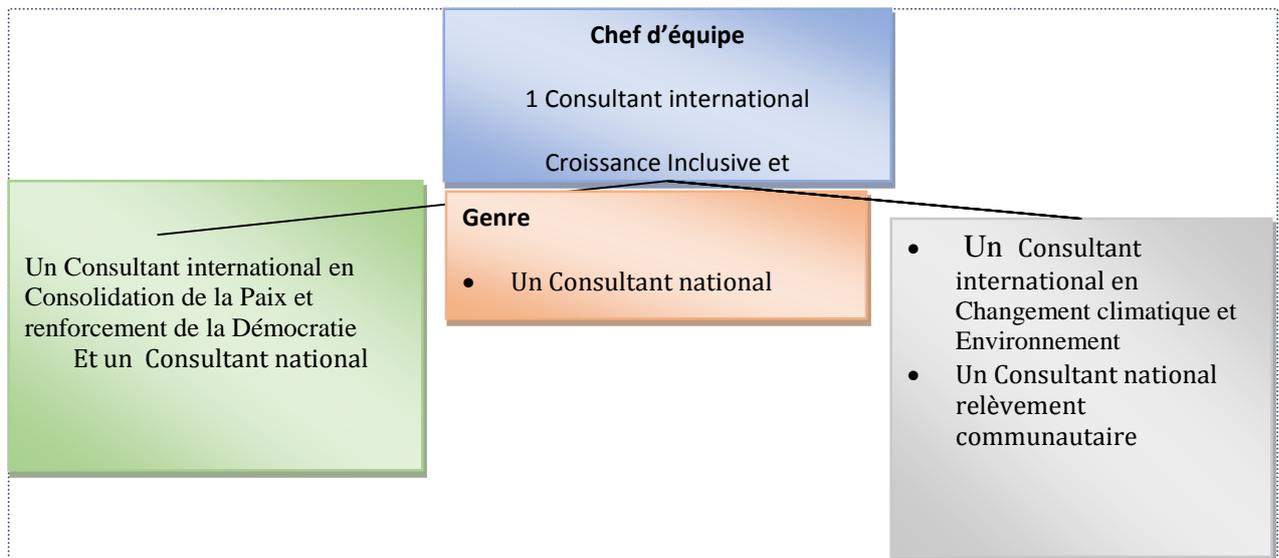
- 1) La conceptualisation méthodologique pour l'évaluation : c'est un document décrivant l'approche de l'équipe ainsi que la méthodologie spécifique d'approche à l'évaluation comprenant le cadre analytique qui sera utilisé pour collecter des données comparatives significatives. Ce document devra aussi indiquer la façon de mesurer le suivi des progrès de la mission d'évaluation notamment à travers le briefing avec le senior management et les autres parties impliquées. Des questionnaires semi-structurés pour les interviews et focus groups devraient être inclus comme annexe de ce document, ainsi qu'une matrice de conception d'évaluation, (**Produits N° 1**) ;
- 2) La version finale du plan d'évaluation en français et en anglais intégrant les feedbacks et suggestions des commissaires, l'évaluation des co-managers et du Groupe consultatif (**produit N° 2**);
- 3) Le draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30.000 mots en français et en anglais (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) et élaboré selon le format fourni en Annexe 1. Ceci inclus une section spécifique sur les axes stratégiques d'orientation pour la période 2016-2017 . (**produit N° 3**);
- 4) Un second draft du rapport d'évaluation comportant les recommandations et commentaires faits sur le premier draft (**Produit N°4**);
- 5) Une Présentation PowerPoint en français résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport pour la réunion avec le senior management du PNUD et le Gouvernement (**produit N° 5**);
- 6) Soumission des rapports finaux en français et en anglais (**produit 6**)

## 5. Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

L'équipe d'évaluation sera composée de trois (3) évaluateurs internationaux et trois (3) évaluateurs nationaux.

L'équipe devra être coordonnée par l'un de trois consultants internationaux qui agira comme chef d'équipe et responsable du rapport final. Son rôle principal sera de superviser l'équipe, d'assurer la qualité des résultats de l'évaluation afin de délivrer dans le temps imparti tous les produits attendus.

### Diagramme 1: composition de l'équipe d'évaluation



En plus de l'expertise en évaluation, les domaines thématiques suivants sont requis:

- La Bonne Gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité, l'accès à la justice, les Organisations de la Société Civile, l'appui au Parlement, la transparence et la lutte contre la corruption ;
- La décentralisation et le développement local ;
- La planification, programmation et budgétisation et le suivi des politiques économiques ;
- La redynamisation des économies locales et le relèvement communautaire;
- L'atteinte des OMD ;
- La gestion des ressources naturelles et environnementales;
- la formulation des politiques et réponses aux VIH/SIDA; et
- La prise en compte du genre.

Le détail sur les exigences de qualification des consultants internationaux est indiqué dans l'annexe 2.

Les quatre consultants nationaux qui travailleront avec les consultants internationaux seront recrutés séparément par le Bureau Pays du PNUD. La sélection de consultants nationaux devra permettre de compléter l'expertise et les capacités des consultants internationaux.

## 6. Éthique d'évaluation

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)<sup>2</sup> et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](#)<sup>3</sup>.

## 7. Arrangements de gestion

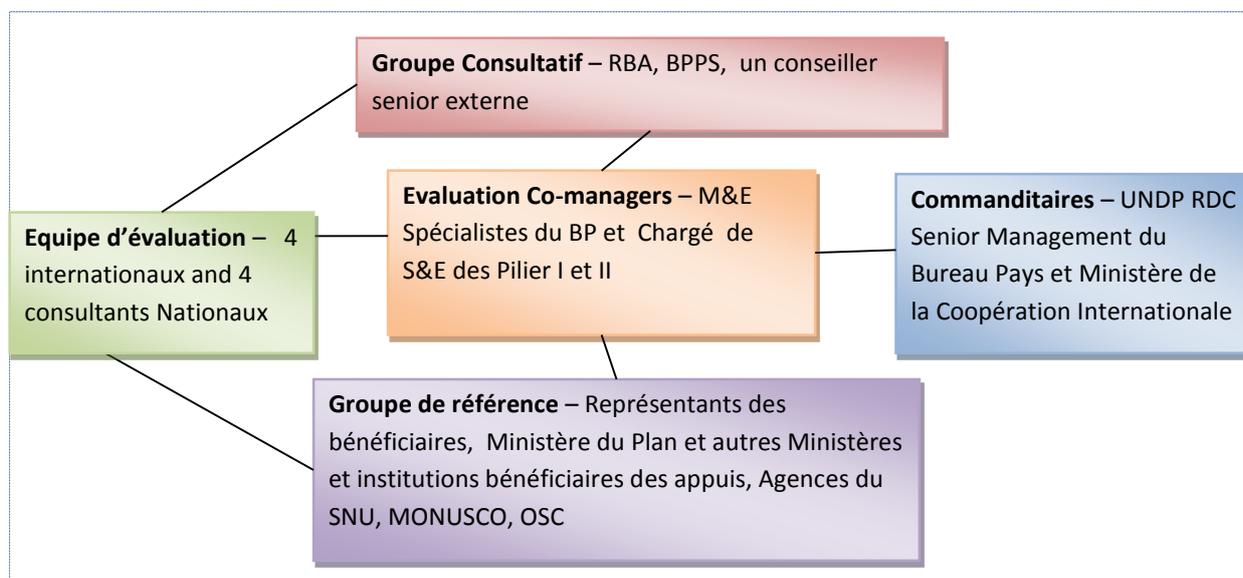
Les rôles et responsabilités clés dans les processus d'évaluation sont répartis comme suit :

- a) **Commanditaires de l'évaluation**: le Senior Management du bureau pays du PNUD et le Ministère de la Coopération Internationale pour: 1) fournir des conseils aux Evaluateurs; 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence
- b) **Équipe d'évaluation**: Les consultants internationaux et nationaux pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
- c) **Co-gestionnaires de l'évaluation**: les spécialistes en S&E de l'Unité Plaidoyer Assurance Qualité, les chargés du S&E des piliers I et II pour: 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, au commissaire de l'évaluation et à l'équipe d'évaluation; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises; 4) Analyser le document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
- d) **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec le groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.
- e) **Groupe Consultatif** : ce sont quelques membres représentant le bureau régional du PNUD à Addis Ababa et à New York et le BPPS ainsi qu'un conseiller senior externe qui se réunissent, selon les besoins, afin d'examiner tous documents et fournir des conseils sur la qualité de l'évaluation ainsi que fournir des propositions pour l'amélioration du travail dans son ensemble.

<sup>2</sup> <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

<sup>3</sup> <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

**Diagramme 2: Arrangements de gestion**



## 8. Rôle du PNUD

En tant que commissionnaire de cette évaluation, le rôle principal du PNUD est de fournir un support stratégique, financier et administratif. Le PNUD doit aussi mener l'ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d'évaluation avec l'équipe d'évaluation. Le PNUD devra aussi s'assurer de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes et l'amélioration du Programme du Pays.

## 9. Calendrier pour l'évaluation

Timeframe 2015	Activités et produits clés
Mai - juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de sélection et recrutement</li> </ul>
fin-juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Début des revues documentaires et réception du briefing commissaire, des co-gestionnaire de l'évaluation et du groupe de référence.</li> </ul>
mi-juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation de la conception de la méthodologie d'évaluation</li> <li>Préparation d'un rapport initial d'évaluation (inception report) (<b>produit 1</b>)</li> <li>Le chef d'équipe d'évaluation présente le rapport initial (inception report) au commanditaires, aux co-managers de l'évaluation, et au groupe de référence et</li> </ul>

	consultatif pour leurs observations, ces observations doivent être intégrées dans le rapport final par le chef d'équipe. <b>(Produit2)</b>
Fin-juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• conduite de l'évaluation, la collecte de données/analyse, les visites de site, etc.</li> </ul>
mi- août	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et soumission des rapports en français et en anglais – Draft 1 <b>(produit 3)</b></li> <li>• Partager avec le senior management et le groupe consultatif pour revue.</li> </ul>
Mi – Août	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépare une présentation Powerpoint récapitulatif des principaux constats et les recommandations basés sur le rapport <b>(produit 4)</b></li> </ul>
Fin-août	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire le deuxième draft incluant tous les commentaires – Draft 2 <b>(Produit 5)</b></li> <li>• Partager avec le senior management et le groupe consultatif pour revue.</li> </ul>
Début Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants pour soumettre les rapports finaux en français et anglais <b>(produit 6)</b></li> </ul>
Août – Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Communication:</b> Co-gestionnaires de l'évaluation du PNUD pour éditer et diffuser le rapport final. Le rapport sera publié en versions imprimée et électronique, et largement diffusés en RDC et au siège du PNUD. Le public pourra consulter le rapport et la réponse de la direction sur le site de l'ERC<sup>4</sup>. La mise à disposition de ces documents sera annoncée par le PNUD sur ses propres réseaux et par d'autres canaux d'information.</li> <li>• <b>Réponse de la Direction:</b> Le Senior Management du PNUD RDC préparera une Réponse de la Direction au rapport final de cette évaluation. L'Entité Suivi et Evaluation du PNUD RDC sera chargée du suivi de la mise en œuvre des actions et des recommandations, par l'intermédiaire du Centre des évaluations en ligne du PNUD (ERC).</li> </ul>

## 10. Annexes

### Annexe 1: Modèle de rapport d'évaluation

#### 1) Titre et pages de démarrage

- Nom de l'intervention d'évaluation
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport
- Pays de l'intervention d'évaluation

<sup>4</sup> UNDP Evaluation Resource Centre <http://www.erc.undp.org>

- Noms et organisations des évaluateurs
  - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
  - Remerciements
- 2) Table des matières
- Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
- 3) Liste des acronymes et abréviations
- 4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
- 5) Introduction
- 6) Description de l'intervention
- 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
- 8) Approche et méthodes d'évaluation
- 9) Analyse des données
- 10) Déductions et conclusions
- Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation)
  - Résultats et conclusions par effet
    - Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
  - Conclusions globales
- 11) Recommandations
- Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation)
  - Recommandations par effet
    - Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
  - Les axes stratégiques d'orientation pour la période 2015-2017 notamment le secteur agro-pastoral, l'emploi et.
- 12) Enseignement tirés
- sous-section spécifique y compris sur le genre
- 13) Annexes du rapport
- TDR pour l'évaluation
  - Matrice de conception d'évaluation
  - Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités

- Liste des documents d'aide révisés
- Cadre des résultats du programme
- Tableaux de résumé des déductions

**Annexe 2 : Cadre des Résultats CPAP/CPD 2013-2017 de la RD Congo, Effet 3 :**

**L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte**

<b>Effet 3 CPAP 13 -17</b>	<b>Priorité Nationale:</b>		Priorité ou Objectif National: Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles - Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles (GRN)				
	<b>Objectif du Plan Stratégique :</b>		Environnement et développement durable				
	<b>Effet UNDAF:</b>		<b>L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte</b>				
<b>N°</b>	<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs du résultat</b>	<b>Baseline 2012 / cibles 2017</b>	<b>Projets</b>	<b>Résultats 2015</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Progrès observés</b>
1.1.	<b>Résultat 1 :</b> La RDC dispose des capacités d'opérer et de mettre en œuvre des choix pertinents en	Nombre d'outils standards de planification, d'analyse et de gestion des ressources naturelles et de gestion des terres de qualité (partage des bénéfices et Co-bénéfices, impact environnemental, modèle de valorisation des choix) disponibles.	<b>Baseline : 0</b> <b>Cible : ND</b>	1. Capacité et Mobilisation REDD+ en RDC ; 2. NAMA / LECB.	Deux outils : (i) Stratégie Cadre nationale REDD+ RDC ; (ii) Inventaire des Gaz à Effet de Serre (I – GES) (iii) MRV en cours de programmation	Cible non fixé Recommandation : fixer la cible pour 2017.	Pour ce résultat, les cibles ne sont pas soient définis, soient mal formulés, difficile de
1.2.	matière de gestion des ressources naturelles et	Nombre de standards appliqués en matière de gestions des ressources naturelles.	<b>Baseline : 0%</b> <b>Cible : 100%</b>		Pas de résultats observés	Baseline et cible mal formulés (on parle de nombre et on donne la Baseline ne et la cible en %)	quantifié les progrès observés

	d'utilisation des terres					En la matière les standards peuvent être : (i) inventaire et aménagement simplifiés des ressources forestières (ii) Gestion locale durable et l'aménagement des forêts villageoises (iii) Gestion participative et décentralisée des forêts protégées avec les populations riveraines (iv) Amélioration et extension de la gestion durable des ressources naturelles en limitant les impacts négatifs des changements climatiques	
1.3.	Proportion des femmes impliquées dans les mécanismes de prise de décision sur la gestion des ressources naturelles.	<b>Baseline</b> : ND <b>Cible</b> : ND			Pas d'éléments d'appréciation	Pas de Baseline ni de Cible Recommandation : A fixé pour 2017	

Effet 3 CPAP 13 -17	<b>Priorité Nationale:</b>		Priorité ou Objectif National: Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles - Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles (GRN)				
	<b>Objectif du Plan Stratégique :</b>		Environnement et développement durable				
	<b>Effet UNDAF:</b>		<b>L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte</b>				
N°	Résultats	Indicateurs du résultat	Baseline 2012 / cibles 2017	Projets	Résultats 2015	Commentaires	Progrès observés
2.1.	<b>Résultat 2 :</b> La RDC investit progressivement dans l'économie verte.	Part du budget national alloué à la gestion des ressources naturelles	<b>Baseline :</b> 0% <b>Cible :</b> 5%	1. Capacité et Mobilisation REDD+ en RDC ; 2. NAMA / LECB ; 3. Appui à l'initiative "Energies Durables pour Tous".	On note la contrepartie de l'état en termes d'infrastructure, de personnel, cependant elle reste insignifiante.	Le consultant n'a pas pu entrer en possession des données en rapport avec cet indicateur	Une politique énergétique existe, et l'environnement a été rendu propice, mais les investissements sont encore très faibles
2.2.		Hauteur des fonds climats mobilisés. (en USD Milliards)	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cible :</b> 2		CAFI (250 millions d'euros pour l'Afrique centrale)	L'indicateur n'a pas emporté l'adhésion des partenaires du Gouvernement, selon la mission d'évaluation de l'UNDAF 2013 - 2017	
2.3.		Taux d'investissement du secteur privé dans l'économie verte	<b>Baseline :</b> 0% <b>Cible :</b> 20%		Pas de progrès (0%), difficile à atteindre en 2017 si l'on n'arrive pas à mobiliser les ressources pour activer la 5 <sup>ème</sup> composante de LEBC relative à l'appui au secteur privé à investir dans des technologies appropriées pour les NAMAs	Le consultant n'a pas pu entrer en possession des données en rapport avec cet indicateur	
2.4.		Une politique énergétique compatible avec les objectifs de développement durables est disponible.	<b>Baseline :</b> 0 <b>Cible :</b> 1		L'agenda Energie Durable pour tous en place (reste le prospectus d'investissement) 75% de réalisation	Ok	

Effet 3 CPAP 13 -17	<b>Priorité Nationale:</b>		Priorité ou Objectif National: Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles - Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles (GRN)				
	<b>Objectif du Plan Stratégique :</b>		Environnement et développement durable				
	<b>Effet UNDAF:</b>		<b>L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte</b>				
N°	Résultats	Indicateurs du résultat	Baseline 2012 / cibles 2017	Projets	Résultats 2015	Commentaires	Progrès observés
3.1.	<b>Résultat 3:</b> Le pays développe des mécanismes	Nombre de provinces disposant de plan de contingence	<b>Baseline : 3</b> <b>Cible : 6</b>	1. PANA/ ASA <sup>5</sup> ; 2. PANA-AFE <sup>6</sup> ; 3. PANA-COTIER <sup>7</sup> .	Pas de progrès dans la formulation des PAP, cependant existence des projets d'adaptation dans au moins 5 provinces sur les 11.	S'assurer de l'existence des trois indiqués comme Baseline  Cible à revoir suite au nouveau découpage des provinces.	Quand bien même les cibles devront être revues, les progrès sont faibles de l'ordre de 15%
3.2.	de prévention et de réponse aux catastrophes naturelles	Nombre de provinces disposant d'une coordination provinciale opérationnelle sur la gestion et prévention de risque de catastrophe naturelle	<b>Baseline : 0</b> <b>Cible : 11</b>		Très faible progrès (10%) : une seule province celle de Katanga en dispose pour le moment.	Cible à revoir suite au nouveau découpage des provinces	
4.1.	<b>Résultat 4:</b> L'accès des populations	Pourcentage des populations rurales ayant accès à l'énergie renouvelable	<b>Baseline : 1%</b> <b>Cible : 18%</b>	4. Appui à l'initiative	Pas de progrès tangibles, cependant à noter la finalisation du PRODOC du projet de micro-hydroélectricité qui	La composante a eu des produits plus structurants plus tôt que tangibles. (Gap analysis, l'atlas des	Progrès nul si l'on se base sur la

<sup>5</sup> PANA/ ASA (Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires) – 2010 – 06/2014

<sup>6</sup> Projet : PANA-AFE (renforcement des capacités des femmes et des enfants pour s'adapter aux changements climatiques en milieu rural)

<sup>7</sup> Projet : PANA-COTIER (adaptation face au phénomène d'érosion côtière a Muanda)

Effet 3 CPAP 13 -17	<b>Priorité Nationale:</b>		Priorité ou Objectif National: Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles - Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles (GRN)				
	<b>Objectif du Plan Stratégique :</b>		Environnement et développement durable				
	<b>Effet UNDAF:</b>		<b>L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte</b>				
	rurales à l'hydro-électricité et aux autres sources d'énergies propres est accru"			"Energie Durable pour Tous" ; 5. Promotion des pico et mini centrales hydroélectrique en RDC.	va démarrer courant 1 premier trimestre 2016	énergies renouvelables en cours d'actualisation par rapport au nouveau découpage provincial, l'élaboration de l'agenda de l'initiative SE4All et la finalisation de son prospectus d'investissement en cours.	cible fixée pour 2017.

### Annexe 3 : Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités

N°	Nom et Prénom	Fonction / Institution
1	Etienne de SOUZA	Team Leader CCID
2	Patrick D'OLIVEIRA	Chef Unité Suivi & Evaluation - PNUD
3	Idesbald CHINAMULA	Conseiller Environnement-Programme CC et Energie Pilier CCID - PNUD
4	Madame Geneviève DELAUNOY	Chef de l'Unité Communication - PNUD
5	Dr Albert Léon KALAMBAYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture
6	François Mubilayi KABEYA	
7	Dr Trinto MUGANGU	Coordinateur. projet LECB, NAMAS, LEDS
8	Jean Ilunga MUNENG	Assistant PE Opérationnel GEF
9	Gaspard KIBUKUSA	Ministère des affaires sociales
10	Laurent TCHELU MWENYIMALI	Secrétaire Général Ministère des Affaires sociales
11	Camille A. Kabasele DIKANGALA	Directeur Chef service Electricité Point focal SE4ALL - MRHE
12	Jean KITAMBALA	Ministère de l'Intérieur
13	Madame Nathalie MASHINDE	Caritas Congo ASBL
14	Didier MAPELE	Caritas Congo ASBL
15	Daniel S SCHROTH*	Responsable Hub SE4ALL BAD
16	Pr Jean NDEMBO	Coordonnateur PANA_ASA et PANA_AFE
17	Jean Claude BOMBULA	Chargé de S&E PANA-FE
18	Madame Ida MANGALA	Chargée de communication PANA
19	Félicien MULENDA	Coordinateur Fond National REDD+
20	Cyril BWANGA	Chef d'antenne PANA AFE
21	Delphin KUKUPULA	Chef de Station d'INERA KIKAYA
22	ANZOLO	Chercheur de l'INERA chargé de l'antenne Manioc
23	LEBAY	Technicien chargé des prélèvements météorologiques

24	KISANGALA	Technicien chargé des prélèvements météorologiques
25	Blaise MPUPU	Président exécutif de GERADIB
26	Félix	Ingénieur Chargé de la traction bovine pour GERADIB
27	Madame Geneviève MUNENE	Coordinatrice de CORIDEK
	Bénéficiaires du village KAHUNJI	
	Bénéficiaires et Groupement de femmes de NKATABUSONGO	

\* A l'occasion du FODER 2015

#### Annexe 4 : Quelques photos de la visite terrain dans le Bandundu



Présentation des civilités auprès du Coordonnateur Urbain de l'environnement, ville de Kikwit



Visite de 10 ha de champs de multiplication de maïs CORIDEK à Nkatabusongo



Visite des essais de caractérisation variétale à l'INERA



Visite du parc météorologique à l'INERA



Visite du site de dressage des bœufs et du kraal de nuit à Kahunji



Visite du site de transformation du manioc à Nkatabusongo



Visite du site de développement d'une ferme piscicole et de la chèvrerie à Nkatabusongo